49e ANNÉE. — N° 17.285

DIRECTION & ADMINISTRATION:
8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS:
8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE
aux Bureaux du Journal,
à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16f.	30f.
France et Colonies...	9 »	17f.	32f.
Etranger........	10	20f.	40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

Le numéro 10 c.

JEUDI
30
OCTOBRE 1919
SAINT QUENTIN
SOLEIL : lever 6h37; coucher 4h54
LUNE : P. Q. le 1er; P. L. le 7

LE TRAVAIL FRANÇAIS

II

J'entends dire partout : « On ne fait rien. L'administration dort. Les ouvriers se reposent. Personne ne veut travailler. La France est submergée sous une vague de paresse. Tenez, l'autre jour, j'ai vu... » Et le quidam raconte une histoire où, selon les jours, c'est l'employeur ou l'employé qui refuse de se donner le moindre mal pour n'importe quoi.

Des étrangers notoires, nous ayant entendu nous plaindre ainsi, communiquent aux journaux des impressions de même ordre. Ils ont été accostés par de solides gaillards qui mendiaient. Un d'eux a refusé de porter sa valise. Ils ont eu besoin d'un manœuvre et aucun n'a accepté de prendre la besogne en échange de leur argent. Les Français ne songent pas au labeur et s'énervent dans les délices destructeurs de l'oisiveté.

Les pays envahis ne sont pas reconstitués, les transports y manquent, notre matériel industriel ne se reforme pas, notre flotte marchande reste nulle, nos ouvriers ne se placent pas ou, placés, ne font rien. Nous demandons qu'on nous aide et ne commençons pas par nous aider nous-mêmes. Ces discours sont courants, chez nous et hors de chez nous.

Que nous ayons subi depuis l'armistice, que nous subissions encore une crise de fatigue, c'est évident et, après l'effort de guerre que nous avons donné, c est normal. Mais d'une part le repos, dans les grandes fatigues, s'impose comme la meilleure façon de pouvoir rattraper le temps perdu et d'autre part, pour juger de notre ressort national, il ne faut ni s'hypnotiser sur des cas particuliers ni oublier d'où nous partons. Rappelons-nous le voyageur qui, rencontrant au débarqué à Boulogne une femme rousse, écrivait sur son carnet : « En France, toutes les femmes sont rousses. » Et mesurons notre activité, non par rapport à celle de nos alliés, mais par comparaison avec notre état il y a six mois.

Quand un malade entre en convalescence c'est sur la courbe initiale de ses premiers progrès qu'on affirme le rétablissement de ses forces, non sur celles qu'il manifeste en effet. Le jour de l'armistice la France avait toute sa région Nord et Nord-Est, la plus riche, à rétablir en entier. Le montant des destructions industrielles qu'y laissait la guerre s'élevait à une douzaine de milliards d'avant-guerre, à trois fois plus au taux actuel de l'argent. Les réseaux du Nord et de l'Est se trouvaient en présence de 1,513 kilomètres de lignes à double voie et de 733 kilomètres de lignes à voie unique anéantis. Le réseau privé des mines du Nord et du Pas-de-Calais avait 230 kilomètres de voies à rétablir. Les communications navigables étaient toutes rompues. Cent un puits de mines étaient à refaire. La blessure, on le voit à ces indices, se révélait profonde et large, en plein organisme vital, au cœur même de nos ressources de prospérité.

Au 1er octobre, les canaux qui relient la Belgique et les régions libérées, ceux qui rattachent la région de l'Est à la région parisienne, fonctionnent. La voie d'eau Dunkerque-Paris par Béthune, Douai, Saint-Quentin est accessible aux péniches tirant 1 m. 80, sauf une faible section qui aura la profondeur normale à la fin du mois. L'Est et le Nord ont rétabli 1,366 kilomètres de voie ferrée double, sur 1,513, et 681 kilomètres de voie ferrée simple sur 733. Le réseau des mines du Nord et du Pas-de-Calais a 183 kilomètres utilisables sur 230. En onze mois c'est respectivement 90, 92 et 79 pour cent du travail formidable de réparation qui a été accompli.

En ce qui concerne la reconstitution de l'outillage nous avons déjà retrouvé en Allemagne 460,000 tonnes de matériel volé. Sur ce nombre, 120,000 tonnes ont été ramenées qui représentent la charge de 200 trains.

Le montant des réparations effectuées aujourd'hui atteint le cinquième des sommes nécessaires à la réfection en l'état de 1914. Sur environ 2,000 établissements industriels détruits, la moitié ont repris leur exploitation. La reprise s'étend à un tiers pour les mines et les industries d'alimentation, à la moitié pour les industries du bois, de la métallurgie, de la construction en pierre, le travail des métaux ordinaires, des étoffes et des vêtements, aux trois quarts pour le travail de la pierre et du moulage, des cuirs et des peaux, aux neuf dixièmes pour l'extraction des carrières. Il ne s'agit ici que du nombre des établissements, non de leur production effective. Celle-ci, si on l'estime d'après le pourcentage de la main-d'œuvre d'exploitation comparée à celle de 1914, ne représente que 15 % du rendement d'avant-guerre. Mais dans cette renaissance du pays dévasté, comme au départ d'un transport électrique, la dépense d'énergie la plus grande est employée au démarrage. L'essentiel, pour l'instant, et le gage le plus certain du succès, est que la reconstitution industrielle des pays dévastés soit bien partie. Elle est mieux que partie, elle avance déjà.

Si nous avons des motifs de considérer le présent avec peu d'enthousiasme, nous n'en avons aucun de ne pas faire confiance à un pays capable de pareils efforts. Regardons les réalités encourageantes. Elles sont les seules vraies parce que les seules fécondes et leur vue n'empêche pas de corriger les défectueuses. Mais elles entraînent à l'action et les autres paralysent. Au lieu de nous écrier que notre flotte marchande est à jamais évanouie, lisons les chiffres officiels fournis à la Chambre. Notre flotte de commerce était en 1914 de 2 millions 400,000 tonnes, 1 million 950,000 tonnes de vapeurs et 450,000 tonnes de voiliers. La guerre nous coûte 800,000 tonnes de vapeurs et 150,000 tonnes de voiliers. Le restant, 1 million 450,000 tonnes, est déjà porté à 1 million 800,000 tonnes grâce à des achats et à l'achèvement de certains bateaux. Nos alliés doivent nous livrer 1 million de tonnes avant la fin de l'année prochaine. La situation de notre fret ne saurait donc avec le temps que s'améliorer.

Reste le problème ouvrier à propos duquel courent les propos les plus pessimistes. Là encore voyons les choses comme elles sont, c'est-à-dire à notre avantage. Les grèves ont été chez nous moins tenaces, moins étendues et moins dangereuses qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis. La menace du 21 juillet a eu un effet excellent. Pour la première fois nos ouvriers ont compris qu'ils étaient exploités par des agitateurs non professionnels et refusé de suivre un mouvement extracorporatif. Le bon sens de la race s'est révélé au choc. Depuis lors il a inspiré aux masses un calme que les flegmatiques anglo-saxons eux-mêmes n'ont pas su garder. Néanmoins les orateurs font en France tant de tapage, que le public et les étrangers continuent de croire au foyer révolutionnaire français. L'ouvrier de chez nous n'est pas plus le braillard de tribune que le paresseux des carrefours. Les statistiques nous renseignent sur ce point beaucoup mieux que les faits-divers rapportés par celui-ci ou par celui-là.

Les offices publics de placement ont procuré à nos chômeurs des deux sexes 127,929 emplois pendant le premier semestre de 1918, 211,428 pendant le deuxième semestre et 349,351 pendant le premier semestre de 1919. Le nombre des chômeurs secourus au mois de janvier 1919 était la moyenne normale mensuelle de 1918, soit 13,000. En avril, l'arrêt de la fabrication de guerre et la démobilisation le portait à 96,000. Mais en juillet, la reprise du travail de paix le faisait tomber à 64,000. Sur ce nombre, qui embrasse tous les chômeurs de France, Paris, lieu de rendez-vous de tous les flâneurs, compte pour 44,764. L'intéressant est de constater que dans tous les départements, du printemps à aujourd'hui, le nombre des chômeurs n'a pas cessé de décroître. Je retiens ici seulement les régions où les chiffres sont élevés. Les Alpes-Maritimes (Nice) inscrivaient le 1er avril 816 chômeurs (hommes et femmes), le 27 septembre, 13 hommes; la Haute-Garonne, le 1er février, 8,512, le 23 septembre, 4,853, dont 304 hommes; la Loire (Saint-Etienne), le 1er mars, 1,622, le 20 septembre, 4, dont 2 hommes; le Pas-de-Calais, le 17 mai, 1,288, le 27 septembre, 263, avec une grève de dockers; le Rhône (Lyon), le 10 mai, 2,007, en septembre, 46; la Haute-Vienne (Limoges), le 24 février, 1,470, le 27 septembre, 406; enfin Paris, le 13 avril, 77,514, le 19 septembre, 27,187.

Dira-t-on, après cela, que notre paresse nationale augmente ou que le travail reprend avec un progrès continu ? Ce qui se passe dans l'industrie, dans nos grands services d'intérêt public se passe aussi dans le monde du travail. Après la grande secousse, nous sommes restés un moment désorientés. Au milieu des circonstances particulièrement dures et hostiles notre énergie nationale se ressaisit. Elle se lance à la tâche. La tâche est énorme. Mais tout indique que la France remonte à la hauteur de sa destinée et qu'elle travaille à gagner la paix.

Jacques DUVAL.

Les heures des repas

La question est d'importance. Notre guenille nous est chère comme au bonhomme Chrysale, et surtout notre santé. A propos de la querelle mettant aux prises un Syndicat d'hôteliers et un Syndicat de médecins qui avait condamné le repas du soir un peu copieux, nous avions pris la liberté de donner la parole à notre ami M. le professeur Bergonié, spécialiste en ces matières, auteur d'études documentées sur les heures de repas. Le professeur Bergonié veut bien nous faire la réponse suivante :

« ... C'est là une question de réorganisation sociale plus actuelle que jamais. Certes, nous ne voulons pas empêcher de manger qui a faim quand il a faim; mais ce que l'on ne sait pas assez, c'est que l'on peut coordonner la faim et répartir les repas au mieux pour l'individu et pour la collectivité.

» Voyez avec la journée de huit heures les conséquences heureuses de la suppression du repas de midi, remplacé par un solide déjeuner fait à huit heures du matin :

» La journée peut commencer plus tard, d'où plus long repos;

» Une grosse économie par la diminution des transports en commun, l'usure des vêtements, etc.;

» La possibilité de logements extra-urbains pour les travailleurs;

» Pas de repas pris hors du domicile, d'où une aide efficace à la lutte contre l'alcoolisme;

» La facilité d'une instruction complémentaire théorique pour l'ouvrier, et surtout pour l'apprenti;

» Des heures moins anormales pour les réunions corporatives ou autres;

» L'organisation possible de consultations médicales en fin de journée, sans perte de salaire;

» La diminution sensible, par cessation et reprise du travail, de pertes de temps, d'erreurs, de malfaçons, etc.;

» Une vie de famille plus complète et moins hachée, etc.

» Une longue expérience et la pratique de cette organisation dans pas mal d'ateliers ou de bureaux ont prouvé que rien ne s'oppose, ni physiologiquement ni administrativement à ce que la journée de travail de huit heures — limitée entre neuf et dix-sept heures par exemple — s'écoule tout entière sans repas intercalaire, laissant ainsi seize *heures consécutives de liberté à l'ouvrier et à l'employé.*

» Voilà une réforme tout à l'avantage de l'ouvrier ou de l'employé. Mais elle est aussi à l'avantage des patrons. Et la preuve, c'est que quelque-uns d'entre eux sont allés jusqu'à offrir à leurs collaborateurs une collation à midi. Elle se fait rapidement, presque sans quitter l'ouvrage, et calme les estomacs insuffisamment entraînés. »

Que de choses dans un ballet ! disait Vestris ! Que de choses dans la suppression du repas de midi ! comme vient de le démontrer avec autorité le professeur Bergonié. Economie, hygiène locale et générale, répartition meilleure du travail et du loisir, rendement supérieur de l'effort, contribution à la lutte contre l'alcoolisme... Ce n'est pas un fait d'évolution sociale, ce repas du matin, c'est une révolution.

Le professeur Bergonié n'est pas un inquisiteur, d'ailleurs. Il ne condamne pas au supplice les réfractaires à sa foi alimentaire. Il dit : « Nous ne voulons pas empêcher de manger qui a faim. » Mais il y a dans sa tolérance intellectuelle des sous-entendus redoutables au point de vue médical. Et l'on y surprend comme un écho de la malédiction fameuse jetée au Malade Imaginaire :

« Vous tomberez dans la bradypepsie, de la bradypepsie dans la dyspepsie, de la dyssenterie dans l'hydropisie, et de l'hydropisie dans la privation de la vie, où vous aura conduit votre folie. »

Dixit. *Qu'on se le redise !*

P. B.

Le trafic de la monnaie blanche

LES EXPLICATIONS DE M. BELLAMY

Paris, 29 octobre. — Dans l'affaire du Comptoir Lyon-Allemand, au sujet du trafic de la monnaie blanche, l'action judiciaire a été déclanchée par la réception au ministère des finances d'une lettre en date du 14 octobre dernier, par laquelle la Banque de France signalait que le Comptoir était en possession d'un lingot d'argent de 25 kilos provenant de la fonte évidente de pièces de monnaie.

Interrogé, le brocanteur Oize a prétendu n'avoir vendu à la Société des fondeurs que des marks. C'est aussi ce qu'affirme M. Bellamy. Comme le magistrat faisait observer à celui-ci que parmi quelques pièces ayant flotté à la surface du lingot on distingue nettement des pièces françaises, M. Bellamy a déclaré qu'il s'agissait d'effigies démonétisées de napoléons ou de semeuses détériorées, percées et ayant perdu leur valeur nominale. Malheureusement pour M. Bellamy, le titre du lingot se trouve être 0,835, c'est-à-dire le titre des pièces françaises. En outre, la fonte n'ayant pas été parfaite, on a trouvé des parcelles d'inscription, notamment les syllabes « blique ». De toute évidence, la fin du mot « République », ce qui prouve qu'il y avait des francs dans le creuset.

Des livres saisis chez Bellamy, il résulte qu'il a acheté pour 160,000 francs de pièces d'argent, dont 60,000 à Maurice Robert. On sait également que Bellamy payait 6 francs pour 5 francs de monnaie d'argent. Un expert chimiste de la Monnaie va être chargé d'examiner la nature des pièces fondues.

ON ARRETE UNE AUTRE BANDE

Paris, 29 octobre. — Un esthète montmartrois, nommé Sinibaldi, et son protecteur, nommé Labourette, âgé de quarante-trois ans, avaient entrepris depuis quinze jours le trafic de la monnaie blanche. Ils intéressèrent à leurs affaires un jeune homme, nommé Félix, qui avança une partie de ses économies, soit 500 fr. Bientôt, Sinibaldi lui rendit 100 fr. à titre de commission. Enhardi par cette apparence de succès, Félix lâcha 1,900 fr. de plus, qu'il venait de soutirer à sa mère adoptive. Sur ces entrefaites, Sinibaldi, qui détenait les fonds du trio, se fit remettre encore par Labourette 1,500 francs destinés à l'achat des pièces blanches. Cela lui suffisait; il disparut.

Mais Félix se fâcha et porta plainte. Sinibaldi fut arrêté dans un hôtel. Il avait sur lui 270 francs en or, qu'il déclara tenir, au prix de 25 à 27 francs le louis, d'un gérant de bar, Albert Gérard. Ces dires furent reconnus exacts, et toute la bande fut arrêtée.

DES FONDEURS ET DES TRAFICANTS DE MONNAIE ARRETES

Paris, 28 octobre. — Léon Fatta, demeurant 81, faubourg Saint-Martin, a été filé pendant plusieurs jours. On a constaté qu'il se rendait dans deux grandes maisons d'épicerie, y effectuait de petits achats qu'il payait avec des coupures. Certaines caissières lui donnaient même de la monnaie sans qu'il ait fait le moindre achat. Fatta a été vu également rentrant chez des brocanteurs portant des sacs paraissant assez lourds. Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir 746 fr. de monnaie blanche. Fatta a été arrêté. Il sera poursuivi en vertu des lois récemment votées sur le trafic de la monnaie.

Paris, 28 octobre. — Le 2 octobre dernier, des agents surprenaient un employé de la Compagnie générale des omnibus qui, moyennant une prime de 5 fr., versait 100 fr. de monnaie blanche aux époux Granger, demeurant en garni à Ruis. Arrêtés, les époux Granger furent trouvés porteurs de 12,720 fr. en billets et 266 fr. en monnaie blanche.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

LA FUTURE CHAMBRE COMPRENDRA AU MOINS 170 DÉPUTÉS NOUVEAUX

M. Briand expose les raisons qui lui font abandonner le département de la Loire

Paris, 28 octobre. — Dès l'ouverture de la période électorale, soixante députés sortants ont déjà décidé de ne pas solliciter le renouvellement de leur mandat. Sur ces soixante députés, quatorze abandonnent la députation pour se présenter aux élections sénatoriales; les quarante-six autres renoncent, au moins pour le moment, à la vie parlementaire. La Chambre qui s'en va comptant quatre-vingt six sièges vacants, la Chambre nouvelle aura donc au moins cent quarante-six membres nouveaux. En y ajoutant les vingt-quatre représentants des départements alsaciens et lorrains, le nombre des nouveaux représentants au Palais-Bourbon sera au minimum de cent soixante-dix, sans compter qu'un certain nombre de députés sortants qui se représentent n'obtiendront pas le renouvellement de leur mandat.

LA CANDIDATURE DE M. BRIAND

Paris, 29 octobre. — M. Aristide Briand, dans une interview, a précisé en ces termes les raisons pour lesquelles il a abandonné le département de la Loire :

« Il me fallait réaliser l'union des républicains non douteux de toutes nuances. C'est à quoi je me suis efforcé avec mes amis et j'ai été très fier d'y réussir. L'opération était tentée dans des conditions difficiles pour moi, avec des radicaux-socialistes qui n'avaient cessé de voter contre ma politique et contre mon ministère, même pendant la guerre. Dans un intérêt supérieur d'union, je faisais volontiers le sacrifice de ce mauvais souvenir, mais c'était à condition — pour que mes électeurs de la Loire pussent comprendre ma présence sur la même liste que mes adversaires d'hier — que je n'y apparusse pas comme un prisonnier. Pour cela, il était nécessaire que la fraction républicaine la plus modérée des partis de gauche fût représentée sur la liste, au moins par un candidat, autrement il n'y avait plus d'équilibre, et la liste se constituait dans des conditions absolument différentes de la politique que j'ai toujours affirmée.

» Une union électorale n'est valable que si elle est faite par ceux qui s'y sont employés en pleine adhésion de cœur et d'esprit. Eh bien ! je dois le dire, sur des points essentiels, par exemple en ce qui concerne l'attitude à tenir pendant la bataille électorale, la discussion du Congrès m'avait donné nettement l'impression que certaines arrière-pensées subsistaient, et que des incidents ne manqueraient pas de se produire en pleine bataille, qui rendraient des plus fragiles l'accord réalisé. Ainsi nous nous étions entendus sur un programme minimum de réformes politiques, économiques et sociales assez hardi, dont mes amis et moi n'admettions la réalisation que dans l'ordre et la légalité.

» Une déclaration très nette devait être faite à cet égard, et spécialement la coalition devait répudier publiquement et de la manière la plus catégorique le bolchevisme et l'anarchie. Or, ce nest pas sans peine que, au cours d'une discussion, nous avions obtenu cette répudiation. Un incident s'est produit ensuite, qui m'a montré que les réunions publiques pouvaient très vite nous faire apparaître en désaccord, certains de mes collègues radicaux-socialistes et moi.

» Un journal de Saint-Etienne a, en effet, publié cette déclaration de l'un d'eux : « Dans la lutte électorale, nous ne connaî» trons pas d'ennemis à gauche. »

» Or, nous avions contre nous une liste de socialistes unifiés, non pas tels que Sembat, Albert Thomas, Varenne, mais des candidats socialistes se déclarant ouvertement favorables au régime des Soviets, que je considère, moi, comme un régime liberticide, de sang et de mort. Ces candidats, eux, ne nous ignorent pas, et déjà ils ont commencé contre moi une campagne ardente et passionnée.

» J'étais bien décidé à rendre coup pour coup. Comment aurais-je pu le faire quand certains voisins de liste laissaient déclarer publiquement qu'ils ne les considéraient pas comme des ennemis ?

» Si je suis candidat, ce sera dans la Loire-Inférieure, mon département d'origine, et pas ailleurs. Là, en effet, la liste sur laquelle je figurerai sera composée selon ma formule d'union. Toutes les nuances de l'opinion républicaine s'y trouveront représentées, depuis les républicains socialistes comme moi, jusqu'aux républicains modérés comme mon ami Sibille, en passant par mon ami Delaroche-Vernet, radical-socialiste, et mon ami Guist'hau, radical. »

AUTOUR DE LA DEMISSION DE M. BRIAND

Une nouvelle liste

Saint-Etienne, 28 octobre. — La lettre par laquelle M. Aristide Briand annonçait son intention de ne pas se représenter dans la Loire a provoqué une vive émotion dans le département dont il était le représentant depuis seize ans. Les républicains socialistes, nuance Painlevé-Augagneur, ont décidé de faire une nouvelle liste qui comprendra probablement MM. Durafieu, tête de liste; Pierre Robert, Drivet et Merlin, députés sortants; Charpentier, ancien député, et des anciens combattants.

Les socialistes autonomes nuance Briand seraient ainsi isolés.

LE DISCOURS DE M. CLEMENCEAU A STRASBOURG

Paris, 28 octobre. — M. Clemenceau, président du conseil, quittera Paris lundi soir 3 novembre pour se rendre à Strasbourg, où il prononcera un discours destiné à fixer la politique du gouvernement à la veille des élections générales.

Le président du conseil, qui sera accompagné de plusieurs ministres, parmi lesquels MM. Leygues, Pichon et Ignace, ainsi que du général Mordacq, chef du cabinet militaire, passera les journées des 4 et 5 novembre à Strasbourg et rentrera à Paris le 6 au matin.

DES FAUSSES LETTRES DE M. CLEMENCEAU

Paris, 29 octobre. — Une enquête vient d'être prescrite en vue d'atteindre les auteurs de lettres électorales portant la signature apocryphe de M. Clemenceau, et expédiées frauduleusement en franchise sous le timbre Ministère de la guerre.

LES DISSIDENTS DU PARTI SOCIALISTE PRESENTERONT DEUX LISTES

Paris, 28 octobre. — Les députés socialistes dissidents se sont réunis cette après-midi à la Chambre. Ils ont rédigé un manifeste qui sera sans doute publié et dans lequel ils exposent leur attitude. Ils auraient également décidé de présenter seulement deux listes dissidentes : une dans le deuxième secteur, l'autre dans le troisième rive gauche.

A PARIS

Paris, 28 octobre. — La liste de concentration républicaine ci-après a été arrêtée par la troisième circonscription de la Seine : Paul Painlevé, député sortant, membre de l'Institut, ancien ministre de la Guerre, ancien président du Conseil des ministres, républicain socialiste; Ferdinand Buisson, ancien député, directeur honoraire de l'Enseignement primaire, commandeur de la Légion d'honneur, républicain radical-socialiste; Paul Chautard, industriel, ancien président du Conseil municipal de Paris, ancien député, chevalier de la Légion d'honneur, républicain radical; Paul Fleurot, vice-président du Conseil municipal de Paris, Conseiller général de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, républicain socialiste; Robert Billoard, membre du Comité d'entente des anciens combattants, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre; Alfred Dominique, avocat à la Cour, secrétaire général de la Fédération radicale et radicale-socialiste de la Seine, croix de guerre; Alfred Hirsch, industriel, vice-président du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, officier de la Légion d'honneur, républicain de gauche; Félix Lavignon, employé syndiqué, secrétaire général du personnel du département de la Seine; Louis Ripault, président de l'Union des jeunesses républicaines de France, vice-président de la Fédération radicale et radicaliste de la Seine; Joseph Rivory, négociant, membre du Conseil de direction du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, républicain radical; Gustave Téry, agrégé de l'Université, directeur de l'« Œuvre » et de « Bonsoir ».

C'est à dessein que la « Concentration républicaine », s'inspirant de la doctrine proportionnaliste, a limité à onze le nombre de ses candidats, afin de laisser une part de représentation aux socialistes qui ont répudié toute solidarité avec le bolchevisme.

A LYON

Lyon, 28 octobre. — La situation est longue à se dessiner. Seul le parti progressiste (Union des comités républicains) a définitivement arrêté la liste de ses candidats. Du côté des radicaux-socialistes un Congrès avait constitué une liste, mais le nombre des candidats désignés dépassant le nombre des sièges à pourvoir, une nouvelle réunion devra procéder à des éliminations. Quoi qu'il en soit, c'est M. Herriot, maire de Lyon et sénateur, qui sera tête de liste pour les élections à la Chambre.

M. Herriot et d'autres candidats du parti ayant refusé de figurer sur la même liste que MM. Colliard et Augagneur, il paraît probable qu'il y aura deux listes pour cette fraction du parti.

Chez les socialistes, après les incidents qui marquèrent la première réunion d'où les députés sortants désignés en queue de liste se retirèrent, des efforts sont faits pour amener un rapprochement.

PUY-DE-DOME

Clermont-Ferrand, 28 octobre. — La liste d'union républicaine et de réorganisation nationale est ainsi composée :

MM. Etienne Clémentel, ancien ministre de l'agriculture, ministre du commerce et de l'industrie, président du Conseil général, député sortant; Jacques Bardoux, membre du Conseil fédéral de la Confédération générale agricole, professeur à l'Ecole des sciences politiques; docteur Chassaing, conseiller général, député sortant; Guillaume Huguet, cultivateur, maire de Seychelles, président de la Société de motoculture du Puy-de-Dôme; Georges Limet, avocat, médaillé militaire, représentant des mutilés et combattants du Puy-de-Dôme; B. Marrou, viticulteur, conseiller général, maire de Coyrat, député sortant; docteur Roy, conseiller général, maire de Rochefort-Montagne.

EN CORSE

Ajaccio, 28 octobre. — A la suite du retrait de M. Mandel, la candidature à la députation a été offerte à M. Doumer, sénateur, actuellement en Corse. Figurent également sur la liste, les noms de MM. Gavini, sénateur, et des trois députés sortants, MM. Pierangeli, Giacobbi et Pugliesi-Conti. La réponse de M. Doumer n'est pas encore connue.

EN LORRAINE

Metz, 29 octobre. — L'Union républicaine lorraine, parti constitué depuis l'armistice avec les débris du Centre lorrain, qui était rallié au Centre allemand, et du Bloc lorrain, a tenu hier, à Metz, un Congrès, au cours duquel ont été désignés les candidats du parti aux élections législatives, parmi lesquels se trouve le chanoine Collin, le polémiste protestataire bien connu. Par contre, la candidature du général de Maud'huy, qui avait été nettement posée, a été écartée.

LE GENERAL MALLETERRE CANDIDAT

Caen, 29 octobre. — Le général Malleterre, ancien professeur à l'Ecole supérieure de guerre, mutilé de la guerre, se présente sur la liste républicaine démocratique de la première circonscription du Calvados.

Les pénalités édictées contre les spéculateurs sont sérieusement aggravées

Une intéressante circulaire de M. Nail aux procureurs généraux

Paris, 29 octobre. — M. Louis Nail, garde des sceaux, vient d'adresser aux procureurs généraux la circulaire suivante :

« Le « Journal officiel » du 24 octobre 1919 publie la loi ayant pour objet :

» 1° De proroger pendant trois ans et de modifier l'article 10 de la loi du 20 avril 1916;

» 2° De proroger et d'étendre les dispositions du décret du 13 août 1919 relatif à l'affichage des prix de vente;

» 3° De réprimer la spéculation illicite sur les loyers.

» Les pénalités précédemment édictées contre les spéculateurs sont notablement aggravées. L'emprisonnement, dans certains cas, peut atteindre cinq ans, et l'amende 200,000 francs; celle-ci peut même être portée au double du bénéfice illicite constaté, quel qu'en soit le montant. L'affichage et la publication du jugement sont obligatoires. Diverses autres peines accessoires sont prévues, et notamment, en cas de récidive, le tribunal peut prononcer la fermeture ou ordonner la vente par autorité de justice du fonds de commerce ou de l'entreprise industrielle.

» L'affichage des prix de vente continuera d'être imposé pendant trois ans et est désormais étendu au prix des chambres d'hôtel, ainsi qu'à celui des chaussures et vêtements vendus au détail. La sévérité des sanctions édictées par la nouvelle loi en matière de spéculation illicite est toutefois tempérée par la faculté laissée au juge d'accorder, le cas échéant, le bénéfice des circonstances atténuantes, ou même le sursis. Le législateur a voulu mettre entre les mains des magistrats les armes suffisantes pour assurer une répression énergique du mercantilisme sans cesse croissant. Mais ces mesures ne sauraient dégénérer en une cause de trouble et de vexations pour le commerce honnête et l'industrie loyale. Dès lors, si elles doivent être appliquées avec fermeté et sans aucune défaillance, il importe qu'elles le soient en même temps avec tact et discernement. Vos substituts ne devront mettre l'action publique en mouvement qu'après avoir obtenu par toutes investigations utiles confirmation des soupçons qui pèsent sur l'intéressé.

» D'autre part, si la détention préventive est rendue désormais possible dans tous les cas, la mise sous mandat de dépôt doit demeurer l'exception et n'être ordonnée que sous les réserves rappelées par la circulaire du 20 février 1900, ou notamment encore s'il y a lieu de craindre que l'inculpé continue à mettre à profit sa liberté pour poursuivre la série de ses agissements délictueux. La gravité des pénalités nouvelles fait d'ailleurs au juge d'instruction un devoir de s'entourer de toutes les garanties utiles, et principalement il ne devra jamais hésiter à recourir à l'expertise dans tous les cas douteux.

» En ce qui concerne les éléments constitutifs du délit de spéculation illicite, je crois devoir porter à votre connaissance l'arrêt du 17 juillet 1919, dans lequel la Cour de cassation, précisant sa jurisprudence antérieure, proclame nettement que « toute vente de denrées ou » marchandises pratiquée à des prix excessifs, » ayant procuré des bénéfices exagérés, consti» tue une opération ne rentrant pas dans l'exer» cice normal et régulier d'une profession com» merciale ou industrielle, et doit dès lors être » considérée comme faite dans un but de spé» culation illicite ».

» A cet égard, vos substituts trouveront dans les prix normaux fixés en conformité du décret du 31 juillet 1919 un élément utile d'appréciation. La spéculation commence à apparaître lorsque le commerçant met en vente des denrées ou marchandises au-dessus des prix normaux, et lorsque le prix de revient, majoré conformément aux dispositions de l'article 5 du dit décret, est supérieur aux dits prix normaux. Elle devient illicite, selon les circonstances de l'espèce, lorsque cette marge est dépassée sans conteste possible, et dans une proportion à apprécier.

» Certaines maisons, qui mettent en vente des articles nombreux et différents, pourront faire valoir que le bénéfice doit être apprécié non sur le prix pratiqué pour un article isolé, mais sur l'ensemble de leurs opérations. Il est équitable de tenir compte de cette situation lorsqu'il est justifié que la courbe des prix évolue sans écarts excessifs autour d'une moyenne normale. Mais pareille prétention ne saurait être accueillie s'il s'agit d'un gain qui, considéré en lui-même, excède d'une façon très importante le cours de la marchandise tel qu'il ressort du prix de revient dûment majoré.

» Enfin le producteur qui vend exclusivement les produits de son exploitation ne saurait être poursuivi pour spéculation illicite dès lors que la loi de l'offre et de la demande a joué librement. Il y aurait seulement, le cas échéant, une infraction à un décret ou à un arrêté de taxation.

» Telles sont les directives générales qui peuvent être données en cette matière. Le Parlement a remis entre les mains des magistrats l'honneur et la fortune des citoyens; ils sauront se montrer dignes de cette confiance en redoublant de vigilance et de circonspection. Vos substituts ne devront pas hésiter à agir impitoyablement quand ils se trouveront en présence de véritables spéculateurs. C'est par des exemples salutaires qu'on peut espérer enrayer le désir immodéré de lucre, qui n'est pas la cause la moins importante de la vie chère. L'immense majorité des commerçants est d'une honorabilité parfaite; c'est agir dans leur propre intérêt que de traquer sans faiblesse les concurrents peu scrupuleux qui, en cherchant à exploiter les difficultés actuelles pour réaliser des bénéfixces injustifiés, pourraient jeter finalement le discrédit sur la profession de commerçant.

» Les articles 6 et 7 de la loi créent un nouveau délit : la spéculation sur le prix des loyers. En outre, dans les villes de plus de 10,000 habitants, ils obligent les propriétaires, sous des sanctions pénales, à faire afficher leurs logements vacants, avec l'indication des prix. Je n'ai pas besoin d'appeler votre attention sur l'intérêt de ces dispositions, qui ont pour but de remédier à une crise extrêmement grave; il serait utile que la plus large publicité leur fût donnée. A cet égard, il vous appartient de vous concerter avec les préfets compétents pour inviter les maires à mettre les propriétaires au courant des nouvelles obligations qui leur sont imposées et des peines auxquelles ils s'exposeraient en persistant dans leurs anciens errements.

» Je désire que vous m'accusiez réception de la présente circulaire.

» Signé : Louis NAIL. »

Youdenitch arrêté devant Pétrograd

Helsingfors, 28 octobre. — L'armée rouge a reçu en renfort, devant Pétrograd, des troupes d'élite; néanmoins, Youdenitch aurait repris Tsarkoïé-Selo, un moment perdu.

Youdenitch arrêté par les fortifications de Pétrograd

Berlin, 29 octobre. — Le « Courrier de la Bourse » de Berlin, explique l'arrêt dans la marche du général Youdenitch sur Pétrograd, par les difficultés que présenteent la prise des fortifications qui entourent la capitale et qui ont été construites pendant la deuxième année de la guerre.

« La lutte pour Pétrograd sera longue » dit le généralissime esthonien

Reval, 29 octobre. — Le commandant des troupes esthoniennes, le général Laidoner, a déclaré au sujet de la situation militaire, que les bolcheviks avaient reçu des renforts considérables de la frontière finlandaise et du front d'Arkhangel, et qu'il était probable par conséquent que la lute pour Pétrograd serait longue. Les troupes bolchevistes sont bien équipées et bien entraînées. Le général a dit que l'armée esthonienne entrerait dans la lutte aussitôt que la république esthonienne aurait été reconnue par un des gouvernements russes antibolchevistes.

100,000 rouges défendent Pétrograd

Gatchira, 26 octobre (retardée). — Environ 100,000 rouges sont massés entre l'armée de Youdenitch et Pétrograd.

Un avertissement de l'Entente à Lenine et à Trotzky

Londres, 29 octobre. — A la Chambre des communes, M. Harnsworti, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a déclaré que le gouvernement des Soviets de Russie avait été informé par télégraphie sans fil que Lenine, Trotzky et les autres personnes intéressées seraient tenus personnellement responsables du traitement infligé aux prisonniers ou autres sujets britanniques ou alliés.

EN ALLEMAGNE

Une garde rouge s'est créée en Allemagne

Copenhague, 29 octobre. — Le colonel Heeringen, faisant une conférence à Berlin sur les conséquences du traité de paix, a annoncé qu'une très forte garde rouge s'était organisée clandestinement en Allemagne. Les organisations principales sont l'Association des marins révolutionnaires et les divisions des ouvriers indépendants. A Berlin, existent vingt-deux divisions qui comprennent plusieurs centaines de milliers d'ouvriers abondamment armés, munis de chariots blindés et de petits tanks.

AU MAROC

Une victoire française

Casablanca, 29 octobre. — Les troupes du nouveau roghi viennent d'être défaites par notre groupe mobile de Tazza. Nos pertes sont légères. Le roghi s'est réfugié chez les Aït-Belt.

AUX ETATS-UNIS

Conférence internationale du travail

Atlantic-City 29 octobre. — La conférence de l'Atlantic-City a terminé la série de ses séances plénières. Plus de trois mille personnes y assistaient. Les travaux de la conférence ont été inauguér par M. Redfield, ministre du commerce, qui a indiqué la nécessité de trouver le moyen de donner un concours efficace au relèvement rapide des nations.

M. Eugène Schneider, président de la délégation française, a fait, au nom des délégations interalliées, un exposé général de la situation économique de l'Europe. Il a examiné ensuite plus spécialement la situation économique de la France et a montré les éléments de premier ordre que ce pays possède.

Des déclarations publiques et des conversations particulières, il ressort que les Américains ont été vivement frappés : 1. de l'effort économique accompli par la France depuis l'armistice; 2. de l'importance de ses industries; 3. de la valeur de ses colonies, 4. des exportations probables.

Les Américains ont été impressionnés par l'effort fiscal déjà accompli par la France. Les chiffres précis et les déclarations nettes du baron du Marais, directeur du Crédit lyonnais, qui a parlé après M. Schneider, constituaient le premier exposé d'ensemble publié aux Etats-Unis sur la situation financière de la France et son avenir, et leur ont donné confiance dans le crédit de la France.

Enfin M. Herrick, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a prononcé une allocution vibrante dans laquelle il a demandé que l'Amérique, entrée la dernière dans la lutte et restée la plus forte, soit la première à travailler à la reconstitution de l'Europe.

CONSEIL SUPRÊME DES ALLIÉS

Les violations de l'armistice par l'Allemagne

Paris, 29 octobre. — Le Conseil suprême des alliés, réuni ce matin sous la présidence de M. Clemenceau, a entendu la lecture des rapports concernant les violations commises par les Allemands dans l'exécution des clauses de l'armistice aux points de vue militaire, naval et financier.

Le rapport militaire a été lu par le maréchal Foch; le rapport naval, par le commandant Fuller, de l'Amirauté britannique, et le rapport financier, par M. de Celles, trésorier-payeur général.

Les élections en Haute-Silésie

Le Conseil a approuvé la communication qui sera faite au gouvernement allemand à la suite du rapport de la commission des affaires polonaises, pour l'inviter à ne pas procéder actuellement à des élections municipales en Haute-Silésie, et à attendre pour y procéder l'arrivée de la commission de plébiscite, chargée de l'administration temporaire du pays.

La promulgation du traité

Paris, 28 octobre. — Il se confirme que l'on compte être prêt à promulguer le traité dans la première quinzaine de novembre.

Le difficile règlement de la question de Fiume

Paris, 28 octobre. — Il se confirme, de la meilleure source, que l'opposition de l'Amérique au projet de M. Tittoni ne s'atténue pas; la réponse de M. Lansing est négative, mais de nouveau les efforts de la France et de l'Angleterre s'associent sans réserves pour amener une transaction. M. Tittoni a été reçu ce matin par M. Clemenceau.

L'opposition américaine au projet Tittoni

Rome, 29 octobre. — Les premiers bruits du refus opposé par le gouvernement de Washington à la proposition de M. Tittoni ont causé dans le public une vive émotion, qui trouve son expression dans les journaux de tous les partis. On déclare dans les milieux politiques et diplomatiques que la confirmation de ce refus infligera une sévère désillusion au peuple italien et présentera le grave inconvénient de prolonger dans l'avenir les perplexités et les inquiétudes actuelles. On semble apprécier beaucoup et dans tous les milieux les efforts faits par les milieux français en vue de trouver une voie à la médiation et aux accords directs.

L'Autriche refuse de livrer Bela-Kun

Londres, 29 octobre. — Le gouvernement autrichien a refusé l'extradition de Bela-Kun et des autres communistes hongrois, que demandait le gouvernement de Budapest.

Le retour des troupes allemandes de la Baltique s'effectue normalement

Berlin, 29 octobre. — D'après les journaux, le rapatriement des troupes massées dans les provinces baltes s'effectue normalement et suivant le programme arrêté. De gros détachements, qui avaient passé dans la Russie occidentale, se présentent maintenant aux frontières et vont être rapatriés.

La main-d'œuvre allemande relèvera nos ruines

Zurich, 28 octobre (retardée, source allemande). — Les négociations conduites à Versailles par la délégation allemande, en vue de la participation de la main-d'œuvre des Germaniques à la reconstruction des provinces dévastées, ont abouti. Les territoires de Lens et Douai seront les premiers restaurés.

Les comités secrets

M. BRIAND ET LE CONTROLE DEPARTEMENTAL

Paris, 29 octobre. — A la séance du 21 juin 1916, dont le « Journal Officiel » publie aujourd'hui le compte rendu, et qui fut agitée, M. Aristide Briand, président du Conseil, exprima le regret que dans notre démocratie nous n'ayons pas pu organiser une collaboration suffisante entre la représentation nationale et le gouvernement, pour permettre au gouvernement de mettre à même les Chambre de suivre la marche des événements extérieurs. Il expliqua le rôle du Parlement, qui doit sauvegarder l'autorité du gouvernement.

Sur la question du contrôle, M. Briand déclara très nettement : « Je vous ai dit et je le répète, il ne peut y avoir, surtout dans le moment que nous traversons, qu'un seul gouvernement, et il doit être où le Parlement l'a placé. »

Après quelques interventions de M. A. Thomas, secrétaire d'Etat de l'artillerie et des munitions, qui exposa l'effort fait par l'industrie française et ses résultats, le président du Conseil, reprenant la parole, traite du même sujet.

2e AUDIENCE DU PROCÈS CADIOU

Témoignages confus

Quimper, 28 octobre. — On remarque aujourd'hui dans la salle Mme Cadiou, arrivée ce matin, accompagnée d'un de ses fils. C'est le défilé des témoins qui commence.

Cent-sept témoins avaient été convoqués en 1914; sur ce nombre, trois sont décédés; d'autres ont été depuis cités, tant par la défense que par la partie civile. On entendra donc cent-vingt ou cent-vingt-six dépositions, car il faudra, semble-t-il, compter sur des témoignages de la dernière heure.

MM. Robert, notaire à Landernau, et Joncour, avoué à Quimper, fournissent d'abord à la cour des renseignements sur la constitution de la Société Cadiou, qui succéda à la raison sociale allemande Temming. Lecture ensuite est donnée de la déposition de M. Legrand, prête-nom du commanditaire allemand Temming, qui ne peut se présenter à l'audience pour raison de santé, et de celle de M. Cloarec, député du Finistère, aujourd'hui décédé, à qui le ministère de la guerre, auprès duquel il était intervenu en faveur de Cadiou, objecta l'affaire d'Angoulême.

MM. Jean, notaire à Brest, et Duval, ancien commis-greffier, rapportent dans quelles conditions fut établi le contrat entre Legrand, Rocher et Pierre.

M. Freundt, juge de paix à Landernau, était sur les lieux lors de la découverte du cadavre, et, sur son interpellation, Pierre lui répondit : « Est-ce que vous me soupçonneriez ? » C'est lui qui vit Pierre laver le caoutchouc de Cadiou.

La déposition de Mme Cadiou, de laquelle on attendait beaucoup, se résume à ceci : « Se trouvant sans nouvelles de son mari, elle télégraphia à ses parents et eut, dès ce moment, l'intuition que son mari avait été assassiné. » Elle proteste contre les bruits qui coururent à son sujet; son ménage était, dit-elle, des plus unis.

Me Floch, avocat de la partie civile, demande au procureur de la République de faire citer Gabriel Tonnard, charpentier à Cleder, dont on a pu lire la déposition sensationnelle dans certains journaux. Tonnard sera cité télégraphiquement.

La plupart des témoins invoquent l'éloignement des faits pour justifier leur manque de précision.

D'après Mme Lecst, femme de ménage de Cadiou, c'est bien le 30 décembre au matin que son patron quitta son appartement; elle ne le revit plus vivant. C'est elle qui remit à Pierre, sur sa demande, la clé de l'appartement lors d'une visite que celui-ci vint faire sous prétexte de changer les plombs du téléphone. On sait que c'est au cours de cette visite que l'accusation situe la disparition du dossier secret constitué par Cadiou.

M. Alain Guillou, comptable à la Grande-Palud, n'a pas vu Cadiou à l'usine le 30 décembre, ou, s'il l'a vu, il ne se souvient pas.

M. Autret, charretier à l'usine, vit son patron le 30 décembre; il en est certain, car Cadiou lui fit un reproche au sujet d'un chargement mal recouvert d'une bâche.

Les témoins Doulbin, veuve Quémener, femme Bignard, déposent dans le même sens.

Tous les témoignages sont confus. Certains témoins déposent en breton et les débats en sont d'autant plus retardés. On présume que le verdict pourra être rendu dans la nuit de vendredi.

L'AFFAIRE LANDRU

Paris, 28 octobre. — M. le juge Bonin a interrogé Landru aujourd'hui au sujet de la vente des mobiliers de Mme Honn. Plusieurs témoins ont été entendus. Il fut également question de la location de la villa de Gambais. Avant que Landru ne regagne la Santé, le magistrat met sous les yeux de l'inculpé certaines pièces trouvées chez lui et provenant de chez Mme Honn. « C'est elle qui me les avait confiées, affirme Landru. »

L'incident Prat-Gilbert

Paris, 28 octobre. — La chambre des mises en accusation a rejeté cette après-midi l'opposition formée par M. Prat, député de Seine-et-Oise, contre l'ordonnance de non-informer rendue par le juge d'instruction Cluzel. M. Gilbert ne sera donc pas poursuivi pour tentative de corruption de fonctionnaire, le délit étant couvert par l'amnistie. Il ne resterait plus rien de la plainte de M. Prat.

L'amnistie éteint les procès Humbert-Téry-Dhur

Paris, 28 octobre. — M. Charles Humbert, sénateur de la Meuse, avait assigné pour diffamation M. Jacques Dhur et le journal « l'Eveil » devant la cour d'assises. A plusieurs reprises, l'affaire fut renvoyée; elle revenait hier; mais la cour s'est bornée à la supprimer, les faits ayant été amnistiés par la loi récemment votée par les deux Chambres. Il en a été de même pour les poursuites intentées également pour diffamation par M. Ch. Humbert contre M. Gustave Téry et le journal « l'Œuvre ».

La pénurie de charbon

LA VILLE DE PARIS DEGAGE SA RESPONSABILITE

Paris, 28 octobre. — Les trois commissions du Conseil municipal, réunies sous la présidence de M. Evain, ont protesté contre l'incurie des services compétents et constaté que, contrairement aux déclarations du ministre de la reconstitution industrielle, la pénurie du charbon n'était point due à une mauvaise répartition par l'administration préfectorale, mais uniquement à la non-exécution des engagements pris par le ministère de la reconstitution industrielle, seul importateur légal de charbons en France depuis la guerre.

LES EXPLICATIONS DE M. LOUCHEUR

M. Loucheur, ministre de la reconstitution industrielle, a reçu ce matin les sénateurs de la Seine et le bureau des maires du département, qui venaient lui apporter les doléances de la population au sujet des charbons. M. Loucheur a déclaré qu'il fallait attribuer les raisons de la crise à la grève des cheminots anglais et à la difficulté des transports. Il a fourni d'autre part des renseignements sur les arrivages de combustibles.

RESTAURANTS PARISIENS SANS CHARBON

Paris, 29 octobre. — Si une distribution de charbon n'est pas faite de toute urgence, bien des restaurants vont être obligés de fermer leurs maisons, faute de combustible. Dans les bouillons populaires, comme les restaurants à prix fixe, il n'y a aucun stock de provision. Aucun de ces établissements ne possède plus de deux ou trois jours de charbon. Certains même, complètement démunis, ont dû faire appel aux réserves d'autres maisons un peu moins mal partagées.

BREST SANS GAZ

Brest, 28 octobre. — La ville est sans gaz depuis trois jours, par suite du manque de charbon.

Le mouvement ouvrier

LES MENACES DE GREVE GENERALE

Paris, 28 octobre. — Au cours de sa réunion de lundi soir, la commission exécutive de l'Union des Syndicats de la Seine a reçu une délégation qui, au nom de plusieurs Syndicats parisiens, est venue lui demander de soumettre aux Syndicats de la Seine une proposition de grève générale contre l'intervention en Russie. La commission exécutive a décidé de saisir immédiatement, par secteurs toutes les organisations de cette question et de convoquer à bref délai un comité général extraordinaire pour examiner cette proposition, dans laquelle il n'a pas encore été question de date.

LA GREVE GENERALE DE LA CHAUSSURE A LYON

Lyon, 28 octobre. — Les ouvriers avaient demandé un salaire égal à celui de leurs camarades de Marseille et de Bordeaux, sort 35 fr. par paire au lieu de 22 francs, prix payé à Lyon. Des patrons avaient accordé 28 à 30 fr., mais ont refusé d'aller plus loin.

Cette grève générale peut avoir des conséquences d'autant plus graves que la confection de la chaussure sur mesure nécessitant seize heures de travail, les ouvriers préfèrent entrer dans la confection où, pour huit heures, ils gagnent 21 francs. L'apprentissage n'existe plus et les vieux ouvriers sont disposés à changer de spécialité. L'industrie de la chaussure sur commande menace donc de disparaître à Lyon.

LE LOCK-OUT DU BATIMENT ET LES GREVES DE LYON

Lyon, 28 octobre. — Le lock-out du bâtiment a commencé hier. Suivant les patrons, le nombre des ouvriers réduits au chômage par la fermeture des chantiers serait d'une dizaine de mille. Les ouvriers, au contraire, assurent que 1,200 ou 1,500 des leurs seulement sont atteints par le lock-out. Beaucoup de petits patrons n'ont pas arrêté le travail. Les ouvriers des industries textiles sont en grève depuis hier. Par répercussion, plusieurs autres professions, notamment la teinturerie, sont atteintes. La journée d'hier a été des plus calmes.

LES IMPRIMEURS RECLAMENT UNE INDEMNITE DE VIE CHERE

Paris, 28 octobre. — Les linotypistes et les compositeurs à la main des journaux et les linotypistes des imprimeries réunis cette après-midi ont décidé de reprendre leurs premières revendications et de s'associer au mouvement des rotativistes en demandant comme ces derniers une indemnité quotidienne de vie chère de cinq francs.

Il sera statué sur la question par voie de référendum auprès des adhérents du Syndicat.

LES P. T. T. VEULENT LEUR ARRIÉRÉ DANS LES 24 HEURES

Paris, 29 octobre. — Les employés de l'administration des postes, dont les traitements ont été récemment améliorés par un vote du Parlement, avaient compté toucher dès ce mois-ci les salaires établis aux taux nouveaux et les rappels de l'arriéré, les augmentations prévues partant du 1er juillet dernier. Une décision du ministre des finances ayant reculé ces règlements jusqu'à la promulgation des décrets qui rendront la mesure applicable à l'ensemble des fonctionnaires, les P. T. T. parisiens ont tenu hier un grand meeting pour se prononcer sur cette situation. L'assemblée a adopté à l'unanimité un ordre du jour chargeant la Fédération postale d'agir énergiquement pour leur faire obtenir satisfaction à la date du 30 octobre. En cas d'échec, les postiers seraient décidés à répondre unanimement à l'appel qui leur sera fait par leurs organisations.

La majoration des retraités de l'Etat

Paris, 28 octobre. — Une commission interministérielle, présidée par M. Paul Doumer, vient d'élaborer un projet de loi tendant à la majoration des retraites des fonctionnaires.

Ce que disent les Journaux

BLOC NATIONAL CONTRE LE BOLCHEVISME

La question du bloc national contre le bolchevisme est à l'ordre du jour :

« Les socialistes unifiés sont dans leurs petits souliers avec leur scission, dit M. Gustave Hervé dans la **Victoire**. Les plus raisonnables d'entre eux s'aperçoivent enfin que la politique de louvoiement, qui semble la plus prudente à certains habiles, a quelquefois ses inconvénients et ses dangers.

» Combien la situation eût été différente, si au moment où ils avaient encore la majorité dans le Congrès national et la maîtrise du journal du parti l' « Humanité », ils avaient eu l'audace de faire contre leurs adversaires bolchevistes l'opération que les bolcheviks viennent de pratiquer contre eux ! Il n'y a pas qu'en Russie que la faiblesse d'un Kerensky est capable de saboter le plus brillant avenir. Si encore nos Renaudel, nos Albert Thomas et nos Marcel Sembat savaient profiter de la cruelle leçon qu'on leur inflige sur le dos de leurs amis Rozier, Dejeante, Navarre et Veber ? Les divisions intestines de l'Eglise unifiée devraient rendre notre victoire écrasante. Malheureusement, on commet tant d'erreurs de notre côté dans la confection des listes, qu'on se demande avec inquiétude où l'on nous mène. »

LA DEMENCE DE JOUIR

Le cas des gens qui raflent la monnaie d'argent et la mettent à la fonte apparaît à Pierre Veber (**New-York Herald**) comme une des caractéristiques de l'appétit de richesses qui dévore nos concitoyens et dégénère en démence :

« Il règne une rage de l'agio, qui atteint son paroxysme. On spécule sur tout, même sur la misère. L'intermédiaire se multiplie. S'il s'agit d'acheter une concession de n'importe quoi et de la revendre aussitôt avec bénéfice à n'importe qui, on prend au passage une commission. La vie devient par cette faute de plus en plus onéreuse. Ce démon de la richesse rapide a saisi les paysans, les éleveurs, les maraîchers. Il a étendu sa griffe sur les petits commerçants, les gagne-petit; les marchandes au panier elles-mêmes veulent accéder à la fortune ! Les nouveaux riches paient largement et lâchent l'argent qu'ils ont recueilli sans peine. Les choses n'ont plus de prix; le mécanisme des échanges étant faussé presque partout, vous payez d'après votre apparence. Il s'ensuit que la richesse n'existe plus, puisque son répondant, le travail, diminue à vue d'œil. M. Boutroux vous a crié l'avertissement : « Où allons-nous ? » Hé ! mon cher maître, nous le savons bien ! Et les malheureux en proie au vertige de l'agio le savent aussi. Il faut jouir le plus vite possible, parce que le moment est proche où ce sera fini de rire. »

A coup sûr, le moment approche, et bien fous ceux qui ne le sentent pas !

L'ALLEMAGNE S'EST REMISE AU TRAVAIL

Au lendemain de l'armistice du 11 novembre 1918, quand des troubles révolutionnaires déchiraient l'Allemagne abattue, il n'échappait pas aux observateurs clairvoyants que les ouvriers d'outre-Rhin rejetaient le bolchevisme. Leurs puissants Syndicats, constate M. le sénateur Perchot, dans le **Radical**, soutenaient tacitement les tentatives faites par le nouveau gouvernement dans le but de maintenir l'ordre. Leur chef, Legien, agissait avec une prudence remarquée :

« Près d'un an s'est passé depuis lors. Les troubles ont continué de ruiner l'Allemagne, mais ils ont été entretenus par une minorité d'énergumènes. Après un relâchement, flétri du nom de « vague de paresse », la classe ouvrière s'est ressaisie; elle manifeste maintenant un goût nouveau très marqué pour le travail. Qui en douterait n'a qu'à se reporter à l'enquête sur la situation économique sociale de l'Allemagne, que vient de publier le grand journal d'affaires hollandais « le Nieuwe Rotterdamsche Courant ».

» Notons ce premier phénomène, gros de conséquences : le ressaisissement des classes laborieuses en Allemagne ! »

ADMINISTRATION !

Deux traits que rapporte le **Figaro** :

« Un abonné nous conte son histoire : Je fais installer chez moi un poste téléphonique à mes frais, parce que l'administration des P. T. T., qui manque d'ouvriers et de matériel, me demande deux mois pour me donner le téléphone. Je demande ensuite à M. Milon, ingénieur en chef, rue Bertrand, de faire vérifier mon installation, et, celle-ci étant reconnue conforme au règlement, d'autoriser le bureau des Gobelins à me donner le courant. A ma grande stupéfaction, je m'entends répondre :

» — Vous aurez le téléphone à votre tour... A votre tour, c'est-à-dire quand l'administration sera en mesure de faire votre installation elle-même; car nous ne voulons pas que l'industrie privée se substitue à nous.

» — Mais, Monsieur l'Ingénieur, je supporte les frais à votre place. Je vous tire une épine...

» — Monsieur, n'insistez pas et attendez votre tour.

» Et l'abonné attend...

» Pour servir à l'histoire de la France en octobre 1919, cette relation scrupuleusement véridique d'une scène qui s'est déroulée dimanche 26, à dix heures trente du matin, au bureau de poste central du neuvième arrondissement de Paris. Seuls, deux guichets sont ouverts, les numéros 2 et 3.

» — Un carnet de timbres à quinze centimes, s'il vous plaît.

» L'employé du numéro 3 — n'ayant pas de monnaie à rendre ou ne voulant pas en rendre, — au client précédent venait justement de remettre un carnet de timbres à quinze centimes; il n'hésite pourtant pas à répondre :

» — Je n'en ai pas.

» — Mais vous venez d'en remettre un à la personne qui était avant moi !

» — Oui, mais nous n'avons de timbres que pour faire l'appoint. Pour en acheter, il faut aller au bureau de tabac (sic) ! »

LA VIE SPORTIVE

HIPPISME

Courses à Maisons-Laffitte

MARDI 28 OCTOBRE

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE MEREVILLE (à vendre aux enchères), 3,000 fr., 1,700 mètres. — 1er, *Calbassier* (Bellhouse), à M. R. Haymann; 2e, *Chamarande* (J. Bartholomew), à M. Ed. Martinez de Hoz; 3e, *Le-Grélon* (Ch. Childs), à M. P. Champion.

Non placés : Publicité (Mac Gee), Cinna (Carr), Sassoun (Garner), La-Consulta (R. Bara), Friboureite (Duforez), Delusion (Doumen), Somme (Ch. Hobbs).

PRIX DE CHAMBLY, 4,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Arbois* (Howes), à M. Ed. Kahn; 2e, *Hors-Texte* (Lamoure), à M. A. Eknayan; 3e, *Le-Rire* (R. Ferré), à M. D. Reiff.

Non placés : Saint-Chamond (Paillassa), Liquidator (Lepinte), Tricolore (A. Swann), Bachelor's-Fling (Lizotte), Zépelinade (G. Thomas), Etincelle-de-Feu (L. Niaudot), Lutèce-II (Sprengers), Chambre-Ardente (A. Adèle).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à trois longueurs.

PRIX DE MONTESSON (à réclamer), 3,000 fr., 2,000 mètres. — 1er, *Jolie-Basquaise* (Paillassa), à M. G. Christophe; 2e, *Aiken* (Sharpe), à M. le vicomte Foy; 3e, *Ricabourg* (O'Neill), à M. Frank Jay-Gould.

Non placés : Visconti-II (J. Jennings), Chamade (Sirvain), Chadec (Bellhouse), Lesaca (Lancaster), Bag-Pipe (R. Brethès), Galehaut (Ch. Childs), Châteaugay (Ch. Hobbs), La-Faucheuse (Garner), Riposte (G. Clout), Ambroisie (Lizotte).

PRIX DU PERRAY, 4,000 fr., 1,600 mètres. — 1er, *Mingrélie-II* (R. Sauval), à M. Elie Laurier; 2e, *Fricourt* (Sharpe), à M. E. Morgon; 3e, *Sybylline* (R. Brethès), à M. Ch. Brossette.

Non placés : Attalé (A. Barbé), Droit-au-But (O'Neill), Oyré (Doumen), Brin-d'Ajonc (E. Maillard), Lassarat (Maiden).

PRIX DE TARBES

(handicap), 10,000 fr., 2,900 mètres

1. Saint-Hélier (G. Bartholomew), à M. G. Bartholomew.

2. Veni-Vici (Garner), à M. A. Eknayan.

3. Bouton-d'Alarme (J. Jennings), à M. Jacques Ehrlich.

4. Prince-d'Andor (M. Allemand), à M. Jean Cerf.

Non placés : Sommereux (Sharpe), Rupert (Bellhouse), Louvain-IV (E. Allemand), Berybourg (Ch. Hobbs), Saint-Ymas (O'Neill), Bourre-de-Soie (E. Bouillon), Persévérance-II (L. Niaudot), Fine (Brethès), Source-Pure (Lamoure).

Gagné de trois longueurs; le troisième à deux longueurs; le quatrième à une longueur.

Les paris faits sur « Lavoisier » (Maiden), qui ne s'est pas présenté sous les ordres du starter, ont été remboursés.

PRIX SAXIFRAGE, 3,000 fr., 1,400 mètres. — 1er, *Ballad* (Lancaster), à M. W.-A. Chanler; 2e, *Tic-Tac* (O'Neill), à M. Herbert Ewin; 3e, *Vive-la-France* (G. Bartholomew), à M. H. Randon.

Non placés : Portador (Sharpe), Favo (Garner), Ajaccio (Bingham), Ma-Beauté (M. Allemand), Laboureur (Duforez), Mogador (Bara), Le-Casset (F. Gill), Kenitra (R. Ferré), Oresund (J. Taral), Menzala (E. Bouillon), Ma-Loute (G. Stern), Florina-III (Bellhouse), Delbourg (R. Brethès), Queen-Bee (Ch. Hobbs), Carola (Ch. Childs), La-Bahia (Rovella), Prestance (Sirvain), Reine-des-Crêmes (Mac Gee), Come-to-Bed (Atkinson).

RÉSULTATS DU PARI MUTUEL

CHEVAUX	PESAGE 10 fr.	Pelouse 5 fr.	CHEVAUX	PESAGE 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Calbassier. G	23 »	15 50	*Mingrélie-II* P	35 50	20 50
— .....P	13 50	8 »	— .....P	14 »	6 50
Chamar....P	20 »	12 »	*Fricourt*.....P	15 »	7 »
Le-Grélon. P	30 »	10 »	*Sibylline*...P	13 50	
Arbois......G	37 50	10 50	*St-Hélier*...G	130 50	53 »
— .....P	14 »	7 »	— .....P	38 »	17 »
Hors-Texte P	12 »	6 »	*Veni-Vici*..P	39 50	29 50
Le-Rire.-..P	31 »	16 »	*Bouton-d'Alar.* P	20 50	11 50
Jolie-Basquaise P	650 »	290 50	*Ballad*......G	46 50	23 »
— .....P	97 »	46 »	— .....P	23 »	12 »
Alken.......P	34 »	13 50	*Tic-Tac*.....P	33 50	16 »
Ricabourg.P	19 50	9 50	*Vive-la-France* P	54 50	19 »

FOOTBALL RUGBY

CHAMPIONNAT DE LA COTE D'ARGENT

Dimanche 2 novembre, au Grand-Louis, match de championnat de la Côte d'Argent (2e journée) : la Section burdigalienne rencontrera, à 14 h. 30, l'Union athlétique cubzaguaise, qui vient de se défaire du S. A. médocain, de Lesparre, par 37 à zéro, c'est assez dire la valeur de cette équipe.

L'équipe de la Section sera choisie parmi les joueurs suivants : Cabé, Deyts, Duverger jeune, Lafourcade, Labarrère, Duporté, H. Lafitte, X..., Goursaud, Schneider, Vincent, Marmouget, Alzais, Detréteau, Duthil, Legrand, Bagnestou, Labarthe. Un service supplémentaire de tramways assurera le transport des spectateurs qui se rendront au Grand-Louis. Tribunes, 2 fr.; pelouse, 1 fr.

A MUSARD. — Samedi 1er novembre, à quinze heures, le Club athlétique béglais (2) recevra, sur son terrain de Musard, l'équipe correspondante du Sporting athlétique bordelais. Les jeunes éléments composant ces équipes ne demandant qu'à bien faire, le public est assuré d'assister à une très jolie partie qui vaudra certaines premières. Entrée générale, 0 fr. 50; tribunes, 1 franc.

Dimanche, le Club athlétique béglais rencontrera sur son terrain de Musard, à Bègles, en un match éliminatoire de championnat, l'Association Sportive des P. T. T. Cette dernière, par sa victoire écrasante sur l'U. S. d'Abzac-Coutras, s'annonce comme un adversaire redoutable dans les compétitions officielles, et le C. A. béglais devra s'employer à fond pour éviter des surprises désagréables.

LES AGENAIS AU STADIUM

Samedi 1er novembre, à quinze heures, le Sporting athlétique bordelais recevra au Stadium l'excellente équipe du Sporting-Club agenais. Nul doute que, comme dimanche dernier, la quadrette d'attaque du Sporting ne fasse des merveilles, car tous les critiques parisiens sont d'accord pour reconnaître qu'avant le moment où la fatigue s'est faite par trop sentir, le jeu fourni par la ligne arrière du Sporting fut des plus agréables pour les spectateurs.

De son côté, le S. U. agenais vient faire une rencontre tout amicale, et chaque team s'en tiendra à un unique but : le joli match.

LES DACQUOIS A BORDEAUX

Pour la première fois de la saison on va voir, au Bouscat, le 2 novembre, une grande équipe. L'Union sportive dacquoise, dont on suit, dans toute la France sportive, la marche ascendante, donnera ce jour-là la réplique au Stade bordelais. Est-il utile de souligner l'importance de ce grand match ?

Vente de tickets tribunes dès jeudi au café du Commerce, allées de Tourny.

L'ENTRAINEMENT

SPORTING ATHLETIQUE BORDELAIS. — Les joueurs sont priés d'assister aux cours théoriques qui auront lieu tous les jeudis, à partir du jeudi 30 courant, à 20 h. 30, au siège de la Société (café Saint-Projet), sous la direction de l'international Hourdebaigt.

FOOTBALL ASSOCIATION

DEUX MATCHES AU BOUSCAT

L'excellente équipe d'association du Stade bordelais ne restera pas inactive pour les fêtes de la Toussaint. Samedi, sur le terrain d'honneur de la route du Médoc, le « onze » stadiste rencontrera le C. A. bordelais dans un match comptant pour le championnat régional de la Ligue du Sud-Ouest. Dimanche, à 14 heures précises, pour le premier tour de la Coupe de France, qui constitue cette saison le vrai championnat de France, le team du S. B. U. C. sera opposé à l'équipe de la Section burdigalienne, qui a déjà prouvé cette année sa très grande valeur. C'est un beau match en perspective.

DEMANDES DE MATCHES

SECTION BURDIGALIENNE. — Equipes 1 b, et 3 pour les 1er et 2 novembre, Bordeaux ou région.

Pour les 5 équipes, le mardi 11 novembre, anniversaire de l'armistice, sur terrain du Club ou dans la région.

Ecrire ou télégraphier à M. G. Baudry, 162, cours de l'Argonne, Bordeaux.

C. A. DU MOULIN-D'ARS. — Equipe 1re pour le 2 novembre. Ecrire : Marcel Liong, 20, place de la Victoire, Bordeaux.

CYCLISME

GIRARDENGO-GREMO BATTENT LES FRERES PELISSIER

Milan, 28 octobre. — Dans la course par équipe disputée sur le vélodrome de Milan, Girardengo-Gremo ont gagné les trois manches de leur match contre les frères Pélissier et les frères Suter. En voici les résultats :

Première manche, 100 kilomètres contre la montre, sur route, départ et arrivée au vélodrome : 1er, Girardengo-Gremo, en 2 h. 43 m. 29 s.; 2e, Pélissier frères, en 2 h. 43 m. 51 s.; 3e, Belloni-Sivocci; 4e, Suter frères.

Deuxième manche, tour de piste par addition de temps : 1er, Girardengo-Gremo, en 26 s. 1/10; 2e, Suter frères, en 26 s. 5/10; 3e, Beloni-Sivocci et Pélissier frères.

Troisième manche, australienne poursuite : 1er, Girardengo-Gremo, qui rattrapent Suter frères après avoir éliminé les frères Pélissier et Belloni-Sivocci.

Classement général : 1er, Girardengo-Gremo; 2e, Suter frères; 3e, Pélissier frères; 4e, Belloni-Sivocci.

KRAMER SE RETROUVE

New-York, 27 octobre. — Sur le vélodrome de Newark, Frank-Kramer a gagné les deux manches du match qui l'opposait à son vainqueur du championnat d'Amérique, Ray-Eaton, et à Willie-Spencer

BORDEAUX

IL Y A UN AN

30 OCTOBRE 1918

Les troupes italiennes et les contingents français et anglais bousculent les Autrichiens, qui battent rapidement en retraite.

Soulèvement général du Monténégro et de l'Albanie contre les Autrichiens.

A Agram, le Parlement croate proclame la séparation de la Croatie, Slavonie, Dalmatie d'avec la Hongrie.

Capitulation de l'armée turque sur le Tigre.

Les Élections législatives de la Gironde

LISTE D'UNION RÉPUBLICAINE CLÉMENCISTE

Pierre DUPUY, dép. s., comm. à la marine marchande.

Georges MANDEL, chef de cabinet de M. Clemenceau.

André BALLANDE, négociant-armateur, membre de la Chambre de commerce de Bordeaux, député sortant.

Gabriel COMBROUZE, conseiller général, maire de Saint-Emilion, député sortant.

Edouard EYMOND, vice-président du Conseil général, maire de Lugon, député sort.

Pierre DIGNAC, conseiller général, maire de La Teste, chev. de la Légion d'honn., croix de guerre, blessé de guerre.

Georges CALMES, préfet honoraire, propriétaire-viticulteur, officier de la Légion d'honneur.

Joseph CAPUS, directeur de la Station de viticulture de la Gironde.

Elisée FROUIN, propriétaire-viticulteur, croix de guerre.

Paul GLOTIN, industriel, adjoint au maire de Bordeaux, ancien combattant.

Henri LORIN, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, ancien candidat dans la 3e circonscription de Bordeaux, chevalier de la Légion d'honneur.

Colonel PICOT, mutilé, command^r de la Légion d'honneur, croix de guerre.

Arrêté de M. le Préfet

En conformité du décret du 23 octobre courant et des lois et décrets réglant la matière, le préfet de la Gironde vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — Le département de la Gironde forme un seul collège électoral. (Loi du 14 octobre 1919.) Les électeurs de ce département, inscrits sur les listes électorales arrêtées le 31 mai 1919, se réuniront dans leurs communes respectives, le dimanche 16 novembre 1919, à l'effet de procéder à l'élection, au scrutin de liste, de douze députés.

Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste des électeurs close le 31 mai dernier.

Art. 3. — Sauf les modifications résultant de décisions de juges de paix intervenues depuis la clôture, de décès, de jugements emportant incapacité et devenus définitifs, de l'exercice du droit de mise en demeure d'option prévu par l'article premier de la loi du 29 juillet 1913 ou de l'application des dispositions de la loi du 3 octobre 1919, aucun changement ne pourra être apporté à la liste électorale. Le tableau contenant les dites modifications sera publié et affiché le 11 novembre au plus tard.

Art. 4. — **Pendant la durée de la période électorale, dans chaque commune, des emplacements spéciaux seront réservés par l'autorité municipale pour l'apposition des affiches électorales. Dans chacun de ces emplacements, une surface égale sera attribuée à chaque liste de candidats ou candidat isolé. Le nombre maximum de ces emplacements est fixé par la loi du 20 mars 1914. Tout affichage, même par affiches timbrées, est interdit en dehors de ces emplacements.**

Art. 5. — Le scrutin devra être ouvert le dimanche 16 novembre 1919, à huit heures, et clos le même jour, à dix-huit heures. Toutefois, dans les communes où, pour faciliter aux électeurs l'exercice de leurs droits, il paraîtra utile de modifier l'heure d'ouverture, les maires devront faire parvenir leurs propositions à la préfecture le 8 novembre au plus tard. L'arrêté préfectoral pris à cet effet sera publié et affiché cinq jours au moins avant la réunion des électeurs.

Art. 6. — Le vote aura lieu, au chef-lieu de chaque commune, dans la salle de la mairie ou dans tout autre local qu'il est laissé au maire le soin de désigner. Cette désignation sera faite sur les cartes d'électeurs et devra porter, autant que possible, sur un édifice communal. Dans aucun cas, la maison du maire, d'un adjoint ou d'un agent municipal ne pourra être désignée à cet effet.

Art. 7. — Le bureau de chaque assemblée électorale se composera d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisis par eux parmi les électeurs. Dans les délibérations du bureau le secrétaire n'a que voix consultative.

Les bureaux de vote sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux de la commune, dans l'ordre du tableau, et, en cas d'empêchement des uns et des autres, par des électeurs sachant lire et écrire, désignés par le maire.

Les assesseurs sont pris, suivant l'ordre du tableau, parmi les conseillers municipaux sachant lire et écrire; à leur défaut, les assesseurs sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs sachant lire et écrire. Trois membres du bureau au moins doivent être présents pendant tout le cours des opérations.

Art. 8. — Dans chaque local de vote, le maire fera installer, dans une partie de la salle, un dispositif d'isolement par 300 électeurs inscrits ou fraction de 300. Les isoloirs ne devront pas être placés de façon à dissimuler au public les opérations électorales.

Art. 9. — Les bulletins de vote seront sur papier blanc et sans signes extérieurs. Le vote se fera sous enveloppes fournies par l'administration préfectorale et déposées dans la salle. A son entrée dans la salle du scrutin, l'électeur, après avoir pris une enveloppe, se rendra, sans quitter le local, dans l'isoloir pour mettre son bulletin dans l'enveloppe. Après avoir constaté « de visu » que l'électeur n'est porteur que d'une seule enveloppe, le président laisse l'électeur introduire lui-même cette enveloppe dans l'urne. L'utilisation de l'isoloir par l'électeur est rigoureusement obligatoire et le président du bureau devrait refuser de recevoir le vote de tout électeur qui ne serait pas passé, préalablement, par l'isoloir ou dont le bulletin ne serait pas dans une enveloppe réglementaire.

Art. 10. — Les bulletins de vote de chaque liste ou candidat isolé, en nombre au moins égal à celui des électeurs, seront mis, le jour du scrutin, à la disposition de ceux-ci dans tous les bureaux de vote par le maire qui les aura reçus de la commission chargée d'assurer l'envoi et la distribution des bulletins de vote et circulaires électorales. En outre dans chaque section, les candidats pourront faire déposer des bulletins sur une table qui sera préparée à cet effet par les soins du maire. (Loi du 20 octobre 1919.)

Il est interdit de distribuer ou faire distribuer, le jour du vote, des bulletins, circulaires et autres documents. (Même loi.)

Art. 11. — Dans les communes où résident des habitants évacués des régions envahies, les maires placeront sur le bureau, dans chaque salle de vote, une urne spéciale pour les réfugiés qui ne sont pas portés sur la liste électorale de la commune et dont les votes seront reçus sur constatation de leur identité et de leur qualité, dépouillés et transmis au préfet de la Gironde dans les conditions spécifiées par les articles 6, 7 et 8 de la loi du 18 octobre 1919 : 1......; 2. assurant aux réfugiés l'exercice de leur droit de vote.

La double enveloppe fournie par l'administration sera remise par le maire, trois jours au moins avant le scrutin, aux réfugiés ne figurant pas sur la liste électorale de la commune où ils résident le jour du vote.

Art. 12. — Si plusieurs listes ou candidats isolés sont en présence, il leur sera permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels devront être répartis également, autant que possible, par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés seront remis au président une heure avant la clôture du scrutin.

Art. 13. — Les listes d'émargement, arrêtées et signées par le président et le secrétaire, seront déposées, pendant huit jours, au secrétariat de la mairie, où elles seront communiquées à tout électeur requérant.

Art. 14. — L'un des exemplaires du procès-verbal (ou des procès-verbaux, quand il y aura plusieurs bureaux de vote) des opérations électorales sera déposé tout de suite par le maire à la poste **sous pli scellé et recommandé à l'adresse du préfet,** pour être remis à la commission de recensement.

Art. 15. — Le recensement général des votes se fera à Bordeaux, à la préfecture, le mercredi 19 novembre, à quatorze heures. Il sera opéré par une commission composée conformément aux dispositions de la loi du 29 juillet 1913 modifiée et complétée par la loi du 31 mars 1914 et de la loi du 12 juillet 1919. (Art. 15.)

Art. 16. — Le second tour de scrutin s'il était nécessaire d'y procéder aurait lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation des résultats du premier scrutin.

Art. 17. — MM. les Sous-Préfets et Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement publié et affiché par leurs soins en même temps que le décret de convocation. Ils devront, en outre, se conformer strictement aux instructions contenues dans le « Recueil des Actes administratifs », n. 25 de 1919.

Fait à Bordeaux, le 25 octobre 1919.

Le préfet, Olivier BASCOU.

Mouvement judiciaire

Paris, 28 octobre. — Sont nommés juges-assesseurs au tribunal de la Seine : Bellan, juge à Tarbes; Malet, juge à Villefranche (Aveyron), et Véry, substitut à Condom.

Sont nommés :

Président à Carcassonne, M. Pélissié de Castro, président à Condom.

Président à Périgueux, M. Paradol, vice président au siège.

Vice-président à Périgueux, M. Laboulbène, juge au siège.

Juge à Périgueux, M. Lescot, juge à Aubusson.

Juge au tribunal des Sables-d'Olonne, M. Causse, juge d'instruction à Saint-Girons.

Substitut à Libourne, M. Laurens, avocat.

Juge suppléant rétribué pour exercer ses fonctions dans le ressort de la Cour d'appel d'Agen, M. Sarciron, ancien notaire.

Sont chargés pour trois ans des fonctions de l'instruction au tribunal de Fontenay-le-Comte, M. Lebourg; à Poitiers, M. Bodin; à Toulouse, M. Signorel, juges au siège.

M. Chataignier, Conseiller à la Cour d'appel de Poitiers, est admis retraité.

M. Laporte, ancien juge au tribunal de Bellac, est nommé juge honoraire.

Légion d'honneur

Paris, 28 octobre. — Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre de la Grande-Chancellerie, M. Denis, directeur d'école publique à Bordeaux; Alem, trésorier-payeur général de la Vienne, en retraite; Meyniel, vice-président honoraire du conseil de préfecture du Cantal.

Baccalauréat

Sont définitivement reçus :

PHILOSOPHIE

Mlles Lestrade, Payen, Téchiné, Grandperrin, MM. Broussier, Cotonet, Bonzon, Labourdette, Lafitte, Bardon, Andrieu, Delille.

LATIN-SCIENCES

Mlles Pinard, Darrigrand, MM. Andrieux, Touzet, Manciet, Camajou, Denègre, Betbéder, Terraillon, Letenneur, Larquier.

MATHEMATIQUES

MM. Clerjeaud, Guilhem, Plou, Fabien, Renard.

Le mouvement corporatif

LES EMPLOYES DE COMMERCE

La situation est sans changement.

Le comité de la grève invite les non-grévistes à faire parvenir, avant la fin du mois le plus de fonds possible. Il rappelle en outre que des camarades doivent se faire inscrire pour recevoir chez eux des grévistes ou leurs enfants.

Mercredi, à sept heures du soir, à l'Athénée, réunion des employés des maisons où le travail continue.

Le même soir, à huit heures trente, à l'Athénée encore, grande réunion des employés de la plume du commerce de gros. Il y sera fait un exposé complet des revendications.

A propos du vol des 50,000 francs

Le bruit a couru mardi à Bordeaux de l'arrestation à Nice de l'auteur du vol de 50,000 fr. commis au bureau de poste de la Bourse.

A midi, mercredi, le service de la Sûreté bordelaise n'était pas informé de cette arrestation.

A la même heure, M. Rochoux, juge d'instruction, qui délivra le mandat d'arrêt, n'avait, de son côté, reçu aucune nouvelle relative à la capture de l'auteur du dit vol.

Navrante infortune

On nous informe de la situation pénible dans laquelle se trouve actuellement la famille Maury, demeurant impasse Naujac. Le père est cloué au lit par la maladie, la mère est infirme. Il y a six enfants. L'aîné seul travaille, mais son gain, on s'en doute bien, est insuffisant pour faire vivre ses parents et ses frères et sœurs.

Nous croyons devoir signaler aux personnes charitables — ainsi qu'aux pouvoirs publics — la triste situation de la famille Maury.

Accident mortel à la gare d'Orléans

Vers minuit, mardi, un employé de la Compagnie d'Orléans, M. Jean Labat, âgé de vingt-sept ans, demeurant rue des Vignes, 36, est tombé sous un wagon en manœuvre. L'infortuné a eu les jambes broyées; transporté à l'hôpital Saint-André, il y est mort en arrivant.

Un concert interrompu

Trois militaires, deux sous-officiers et un soldat, chantaient à tue-tête, mercredi matin, vers deux heures, rue Sainte-Catherine. Des gardiens de la paix en tournée invitèrent les chanteurs à poursuivre leur route sans bruit. Ils s'attirèrent des sottises, voire des grossièretés. Finalement, l'un des tapageurs sortit un revolver de sa poche et fit feu; la balle n'atteignit d'ailleurs personne.

Les trois militaires détalèrent ensuite au triple galop. On les recherche. Les sous-officiers avaient un costume kaki, le soldat portait un uniforme bleu horizon.

La colère d'un chevalier servant

Deux soldats blessés

Rue Rolland, un peu avant neuf heures du soir, un triste individu et une « pierreuse » se disputaient pour un motif que l'on devine. Passèrent tout près, deux soldats : Robert Cotinet et Georges Luquet, de la section d'automobilistes, casernés au grand séminaire, qui crurent devoir s'arrêter un instant pour observer le couple et intervenir aussi, le cas échéant.

Furieux, l'homme s'élança sur Cotinet, qu'il renversa en lui portant un formidable coup de tête au creux de l'estomac. L'autre militaire, Luquet, empoigna l'agresseur et parvint, non sans effort, à le terrasser.

Voyant son ami « toucher les deux épaules », la « pierreuse » porta à Luquet un coup à la figure avec un instrument tranchant, Luquet dut lâcher prise sous l'empire de la douleur et l'homme en profita pour s'éclipser avec la « belle de nuit ».

Le soldat, blessé au visage assez sérieusement, a été accompagné à l'hôpital militaire par son camarade, lequel n'a, par bonheur, que des contusions sans gravité.

Le couple, qui doit être maintenant complètement réconcilié est l'objet d'actives recherches.

Les opérations de la brigade mobile

TROIS JEUNES CAMBRIOLEURS PINCÉS

Ces jours derniers, des individus entrés par escalade dans le garage de M. Labédens, cours Journu-Aubert, s'emparaient d'une magnéto. Mis au courant de ce vol, M. Quérillac, commissaire de la brigade mobile, se mit en campagne avec les inspecteurs Durrès et Ségaud. Il ne tarda pas à apprendre que trois jeunes gens fréquentant le quartier de l'Entrepôt cherchaient à vendre une magnéto.

Les trois suspects furent appréhendés; interrogés, ils avouèrent être les auteurs du vol commis chez M. Labédens. Ils avaient formé le projet de vendre la magnéto et avec le produit de cette opération, ils devaient acheter un revolver pour chacun. Ainsi armés, ils s'étaient proposé, ont-ils déclaré, de cambrioler la maison de M. Counord, cours du Médoc, et un immeuble inhabité aux environs du Parc-Bordelais. Les brownings leur auraient servi dans le cas où ils auraient été surpris au cours des opérations futures.

Les trois cambrioleurs ont été envoyés au fort du Hâ, à la disposition de M. Rochoux, juge d'instruction. La magnéto a été retrouvée au domicile de l'un d'eux.

LES ECUMEURS DES GARES. 7 INCULPÉS

M. le commissaire Quérillac et l'inspecteur Durrès recherchaient activement plusieurs individus qui, la nuit, dérobaient des marchandises diverses placées sur des wagons en station sur les voies de la petite vitesse et de la grande vitesse en gare du Midi. La surveillance organisée a permis d'arrêter d'abord deux hommes d'équipe pris en flagrant délit de vol de chaussures, de beurre, etc. Une perquisition fructueuse fut opérée chez eux.

D'autres visites domiciliaires ont amené M. Quérillac à inculper cinq autres écumeurs des gares. Il y a donc présentement sept personnes coupables d'avoir commis des vols au préjudice de la gare du Midi. Trois seulement sont écroués; les autres sont en liberté provisoire.

Il y a lieu de féliciter M. Quérillac et ses collaborateurs pour les deux coups de filet qu'ils viennent de donner.

Au Palais

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller Cambecèdes

Le drame de Lacanau

C'est une femme, Jeanne Prévot, veuve Dupouy, âgée de trente-neuf ans, qui prend place l'après-midi sur le banc des accusés.

Mariée en 1902, la femme Dupouy n'avait pas tardé à vivre en mauvaise intelligence avec son mari. Celui-ci, d'un tempérament violent, s'enivrait fréquemment.

Une instance en divorce fut intentée par Jeanne Dupouy en 1913, mais elle n'eut pas de suite et les époux reprirent la vie commune. Ils quittèrent Saint-Médard, où ils demeuraient, et s'installèrent à Lacanau, avec leurs deux fillettes, au mois de juin dernier.

Le mari continua à fréquenter les cabarets et les scènes violentes recommencèrent dans le ménage Dupouy.

Le soir du 28 août, vers dix heures, Dupouy rentra chez lui en état d'ivresse et fit un tel vacarme dans sa cuisine que ses deux filles, Suzanne et Denise, sortirent de leur chambre. Le père se précipita sur l'aînée, Suzanne, la jeta sur le plancher et se mit à la rouer de coups. La pauvre enfant appela au secours, criant : « Il me tue ! Il me tue ! A l'assassin ! »

Jeanne Dupouy accourut armée d'un revolver, et voyant son mari acharné à frapper sa fille, fit feu sur lui à trois reprises. Une des balles perfora l'intestin et l'estomac de Dupouy qui mourut quelques heures plus tard.

L'accusation fait grief à Jeanne Dupouy d'avoir dit, trois jours auparavant, devant la tenancière d'un café où elle avait dû aller chercher son mari : « Je le tuerai; voilà trois jours qu'il est ivre, j'en ai assez ! »

L'accusée ne nie pas avoir tenu ce propos. « Mais, ajoute-t-elle, si j'ai vraiment dit cela, ce fut dans un accès de désespoir. Pensez à ce qu'était ma vie, à ce qu'était notre foyer. » Puis, fondant en larmes, elle retrace la malheureuse scène au cours de laquelle, obéissant à l'instinct maternel, elle dut faire feu sur son mari pour sauver sa fille.

Douloureusement impressionnante est la déposition de la jeune Suzanne Dupouy, dont les sanglots étranglés font un poignant écho à ceux de sa mère.

De nombreux témoins à décharge viennent dépeindre le martyre si longtemps subi par la femme Dupouy.

M. l'avocat général Lamothe requiert condamnation sans s'opposer à l'écart de la circonstance aggravante de préméditation.

Me Malleval demande aux jurés d'aller jusqu'au pardon intégral.

Sur verdict affirmatif avec circonstances atténuantes, Jeanne Dupouy est condamnée à **trois années d'emprisonnement.**

Une horrible vengeance

Une fille de mœurs légères, Julia Catala, âgée de trente-six ans, domiciliée à Castillon, était en relations depuis plusieurs années avec un cordonnier de cette commune nommé Antoine Védrenne. Celui-ci, ayant fini par connaître l'inconduite de Julia Catala, résolut de rompre avec elle et, très loyalement, il lui fit part de cette décision le 17 juillet dernier.

Il était venu, suivant son habitude, voir Julia dans la soirée, et, après une courte promenade faite ensemble, il avait accompagné son amie à son domicile. C'est au cours de l'entretien qui eut lieu alors que Védrenne annonça à Julia son intention de cesser de la voir.

Julia Catala, dissimulant son dépit, invita le cordonnier à se mettre au lit, et Védrenne ne tarda pas à s'endormir. Profitant de son profond sommeil, Julia Catala s'arma d'un rasoir, puis fit subir à Védrenne une odieuse mutilation.

Le malheureux, réveillé par la douleur, appela au secours, et la fille Catala s'enfuit. Elle se rendit sur le pont de Castillon, dans l'intention, a-t-elle dit plus tard, de se jeter à l'eau; mais, loin de mettre ce prétendu projet à exécution, elle rentra en ville et se cacha dans un grenier voisin de son domicile, où elle fut découverte le lendemain.

Védrenne, qui avait pu être secouru par des voisins immédiatement après le crime, a survécu par miracle à la mutilation dont il a été victime.

Julia Catala est une petite femme brune, aux traits assez communs. Elle répète, mercredi matin, devant le jury ce qu'elle n'a cessé de dire à l'instruction, à savoir qu'elle a agi dans un accès de folle jalousie, alors qu'elle n'était plus maîtresse de sa raison. « Je n'avais jamais envisagé, répond-elle à M. le Président, que Védrenne pût me quitter. Il était mon ami depuis 1903. Aussi quand le soir du 17 juillet, il m'annonça brusquement qu'il voulait se marier, que tout était fini entre lui et moi, je n'ai pu contenir ma douleur. J'ai pleuré, pleuré, et c'est sans savoir ce que je faisais que je me suis armée et servie d'un rasoir. Je jure que je n'avais pas prémédité mon acte... D'ailleurs, aussitôt après avoir frappé Védrenne, je suis allée avertir des voisins qu'il était malade et je les ai priés d'aller chercher un médecin. Et puis j'ai songé à me noyer.... Mais pour ce qui est d'avoir raisonné le crime, cela non; j'ai frappé dans un accès de douleur affolée... »

La déposition de la victime est exempte de toute haine. « Jamais, affirme M. Védrenne, je n'ai promis le mariage à Julia Catala. Elle était mon amie avant la mobilisation, et déjà j'avais eu pour elle toutes les bontés, toutes les indulgences. Après avoir été démobilisé, ayant su certaines choses, j'ai décidé de ne plus voir Julia et je lui ai dit, le soir du 16 juillet, que peut-être je me marierais, mais je n'en pensais pas un traître mot. Elle n'a pas eu, alors, un mouvement de révolte; elle s'est parfaitement contenue, m'a décidé à passer une dernière nuit chez elle, elle a voulu m'embrasser, puis s'est couchée à côté de moi. Ce n'est qu'une demi-heure, peut-être qu'une heure plus tard, lorsque je fus bien endormi, qu'elle a accompli sa vengeance. Heureusement j'ai pu arrêter l'hémorragie, heureusement mes cris de douleur ont pu être entendus à temps des voisins, notamment de mon frère. Et dire que cette femme n'avait aucun grief contre moi. »

Six autres témoins entendus, requiert M. l'avocat général Metas, remplaçant à l'improviste son collègue M. Baraduc, qui souffre d'une indisposition subite. M. Mettas demande une condamnation sévère.

Me Chalès plaide avec véhémence le drame de la jalousie, du désespoir et demande aux jurés d'aller aussi loin que possible dans la voie de la pitié.

Après une rapide délibération, le jury rend un verdict affirmatif mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne Julia Catala à **six ans de réclusion.**

Manifestation du 1er novembre

Union des Sociétés de Préparation militaire de France. — Les membres du comité et les Sociétés affiliées sont priés de se rendre le 1er novembre, à huit heures trois quarts, devant la porte principale de la Chartreuse, en face de l'église Saint-Bruno, pour participer à la manifestation en l'honneur des glorieux morts pour la patrie.

Union départementale des Sociétés de secours mutuels. — Les délégués des Sociétés de secours mutuels sont invités à se grouper le 1er novembre 1919 à huit heures quarante-cinq, autour du drapeau de l'Union et de s'associer à une manifestation en l'honneur des morts pour la patrie. Réunion porte principale du cimetière.

En vue de l'établissement d'un nouveau répertoire, les Sociétés sont priées avec une insistance renouvelée de faire parvenir au siège de l'Union leur adresse sociale, celles du président et du secrétaire général.

Union des anciens combattants 1870-1871 ou 1914. — L'Union des anciens combattants 70-71 prie les sociétaires de se réunir le 1er novembre prochain, à huit heures quarante-cinq, place Saint-Bruno, pour célébrer la fête de la Toussaint et les informer que le lendemain 2 novembre des voitures réglementaires seront mises à leur disposition pour se rendre au cimetière Nord, où une cérémonie aura lieu.

Le départ de la place de la Comédie, en face du Grand-Théâtre, est fixé à neuf heures trente.

Association bordelaise et régionale de sourds-muets. — Star-Club silencieux. — Tous les sourds-muets sans distinction sont invités à participer à la manifestation du 1er novembre. Rendez-vous à huit heures et demie, rue O'Reilly. Prière de porter l'insigne.

Les Vétérans de 1870-1871. — Les camarades de la 8e section sont invités à assister à la manifestation patriotique du 1er novembre à la Chartreuse. Réunion à huit heures et demie précises, devant l'église Saint-Bruno. Pour la manifestation du 2 novembre, au cimetière Nord, consulter les journaux pour l'heure du départ.

Anciens gardes civils. — Les anciens gardes civils de Bordeaux sont priés de se joindre à la 8e section des Vétérans pour ces deux manifestations.

Anciens militaires des Corps d'Afrique et des Colonies. — La Société fraternelle et de secours mutuels des anciens militaires des corps d'Afrique et des colonies invite ses membres à assister à la pieuse manifestation patriotique du 1er novembre 1919, dont le rassemblement aura lieu à huit heures et demie précise, autour du drapeau, devant l'église Saint-Bruno, d'où elle partira pour aller prendre rang, rue O'Reilly.

Solidarité ouvrière des chantiers et ateliers Dyle et Bacalan. — Cette Société devant déposer une couronne au monument des combattants en souvenir des sociétaires tombés au champ d'honneur, tous les sociétaires sont invités à se rendre à l'Athénée le samedi 1er novembre, à 8 h. 45.

Austerlitz-Sports. — Le comité de l'Austerlitz-Sports invite les anciens élèves de l'Austerlitz et les membres de l'Auterlitz-Sport à se joindre à lui, pour la manifestation patriotique de la Toussaint. Tous auront à cœur d'apporter, en ce jour, à nos glorieux morts l'hommage qui leur est dû. — Rassemblement, samedi 1er novembre, à 8 h. 45, devant la porte principale de la Chartreuse, en face de l'église St-Bruno, côté de la rue François-de-Sourdis.

Union des défenseurs de la patrie. — Pour la cérémonie de la Toussaint, réunion de la Société le samedi 1er novembre, à 8 h. 45, devant la porte principale du cimetière de la Chartreuse. A l'issue de cette manifestation, visite au tombeau du président-fondateur.

LA VENTE DES FLEURS

La distribution des places pour la vente des fleurs sur la place Charles-Lamoureux, à l'occasion des fêtes de la Toussaint, aura lieu jeudi 30 octobre courant, à neuf heures du matin.

Nouilles et Macaronis frais aux œufs

M. CERRUTI, 21, rue Voltaire, informe sa clientèle qu'il reprend sa fabrication et vente journalière des nouilles et macaronis frais.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

UNION DES COMMIS ET COMPTABLES DE LA GIRONDE. — Réunion du conseil syndical jeudi 30 octobre, à sept heures du soir.

COURS ET CONFERENCES

FEDERATION DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS MOBILISES (section de Bordeaux). — Les adhérents de la section, tous les commerçants et industriels qui ont été mobilisés ainsi que les veuves de guerre, sont invités à assister à la grande réunion qui aura lieu jeudi 30 courant à l'amphithéâtre de l'Athénée, à 20 h. 30, sous la présidence des autorités de la ville. Conférenciers : MM. Veluard, professeur au Collège de France, directeur de la Fédération nationale des C. I. M.; Chaulin-Servignière, député, avocat à la cour de Paris.

Pour tous renseignements et adhésions, s'adresser au secrétariat, rue du Couvent, 13.

BABY TRICAL

Aliment Idéal des Enfants

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Vendredi, en soirée de gala « Manon », avec Mlle Tissié (Manon), Fernand Lemaire (des Grieux), Raynal (Lescaut), et Lasserre (le Comte). Orchestre sous la direction de M. Razigade.

Samedi, fête de la Toussaint, en matinée : « Lakmé ».

En soirée : « Salammbô ».

Location ouverte jeudi pour la représentation de « Manon », et vendredi pour les deux représentations du 1er novembre.

APOLLO

Tous les soirs, à 8 h. 30, « Flup !... » la plus brillante des opérettes modernes interprétée par F. Caruso, A. Chambon, Lucy Raymond, Mario, Lya Ceddès, Mme Lejeune, D. Bédué, René Gamy, Suire. Trois heures de fou rire. Location ouverte au hall du Théâtre-Français pour les 2 matinées de samedi et dimanche.

BOUFFES

Mercredi soir, dernière de « Beulemans à Marseille », la jolie comédie interprétée par l'auteur, M. Fonson, Sinoel et tous les artistes qui ont créé la pièce à Paris. « Beulemans à Marseille » est une comédie qui peut être vue et applaudie par tout le monde.

TRIANON

Mercredi, jeudi (matinée et soirée), trois dernières représentations de la remarquable comédie de Paul Gavault et Georges Berr, « Madame Flirt », avec sa merveilleuse interprétation, Mmes Darclée, Brionne, Clément, MM. de Nevry, Bonal, Harley, Dorival, Guise en tête. Se hâter de louer pour le plus délicieux spectacle. — Vendredi, première de « la Gamine », avec Jane Lobis et A. de Nevry, comme principaux protagonistes.

SCALA

La triomphale revue : « Enfin, seuls ! » sera jouée samedi en matinée et soirée, à l'occasion de la Toussaint. Tous les soirs, le plus grand succès de la saison, avec une interprétation hors de pair. Location sans frais.

ALHAMBRA

Tous les soirs, sur la scène, « Par ici la Sortie », revue en cinq tableaux, de R. Gaillard, interprétée par N. Ferrey dans sa scène Un Auteur qui ne s'en fait pas. W. Garrigue, Busquet, Ramos, Reinal, Verva et Mme A. Chabry.

ALCAZAR

Samedi 1er et dimanche 2 novembre, à l'occasion des fêtes de la Toussaint (matinées et soirées), 4 représentations des « Trois Mousquetaires », le plus joli drame du répertoire d'A. Dumas. Toute la troupe et nombreux débuts.

THEATRE GIRONDIN (Chemin de Pessac)

Jeudi, allez voir « J'Accuse », triomphe de l'art français avec un programme de choix.

SPECTACLES du 29 octobre

GRAND-THEATRE. — 8 h. 30 : **« Samson et Dalila ».**

APOLLO : 8 h. 30, **« Flup ! »**

BOUFFES. — 8 h. 30 : **Beulemans à Marseille.**

TRIANON : 8 h. 30, **« Mon Flirt ».**

SCALA : 8 h. 30, **« Enfin, seuls ! »** revue.

ALHAMBRA : 8 h. 30, **« Par ici la sortie ! »** revue

SKATING-PALACE. — **Patinage et bal à 8 h. 30.**

DANS TOUS LES CAFÉS

GOUDRON ROBERT TONIQUE

J. FRANC, Bergerac & BORDEAUX

SAVON du CONGO *Blancheur du Teint* VICTOR VAISSIER

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux).

PENDULES DE STYLE

ÉTAT CIVIL

DECES du 28 octobre

Pierre Souvervielle, 38 ans, impasse Victoire-Américaine, 1.

Joséphine Lacombe, 38 ans, rue Ste-Croix, 17.

Mme Fouaneau, 42 ans, rue Ste-Catherine, 231.

Romain Péré, 44 ans, rue du Port, 14.

Mme Valette, 50 ans, chemin Dupuch, 50.

Veuve Duron, 62 ans, rue des Herbes, 10.

Mme Thénadey, 67 ans, r. du Temps-Passé, 9.

Veuve Prévost, 80 ans, rue de Vincennes, 92.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Jules Espilère, Mlles Germaine, Henriette Espilère; Mme Hyacinthe Espilère et sa fille, les familles Bonneau, Lahérère, Carcaut, Boré, Daney, Germain, Billaut prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Jean ESPILÈRE,

engagé volontaire pour la durée de la guerre, canonnier au 41e régiment A. R. C., à Lille, décédé dans sa 19e année,

leur fils, frère, neveu et cousin, qui auront lieu à Béguey, le 30 courant, à dix heures.

On se réunira à dix heures devant l'église de la paroisse.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme Gautier, M. J. Pagès (de Paris), M. et Mme Guichard et leurs filles, M. et Mme Pagès, les familles Nigoul (de Paris), Arcens, Cougul, Nigoul, Baby, Dubosq, Audoye, Dutrey, Rauzy et Roux prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve PAGÈS, née NIGOUL,

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante, grand'tante et cousine, qui auront lieu le **jeudi 30 octobre**, en l'église St-Bruno, à deux heures.

On se réunira à une heure et demie au presbytère de cette paroisse. P. F. M.

CONVOI FUNÈBRE M. Gabriel Lefort, M. Pierre Lefort, M. et Mme Dupont, Mme Laffite (de Tonneins), Mme Merlet, M. et Mme Virepointoux et leurs enfants et les familles Raymond et Malbec prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Gabriel LEFORT, née Inès MALBEC,

leur épouse, mère, belle-mère, nièce, belle-fille, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le **jeudi 30 octobre**, en l'église Saint-Victor.

On se réunira à la maison mortuaire, 25, rue de Moscou, à une heure un quart, d'où le convoi funèbre partira à deux heures précises.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

REMERCIEMENTS Mme veuve Jean Barbe et sa famille remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean BARBE,

décédé à Tarascon (Ariège),

ainsi que celles qui leur ont adressé des marques de sympathie dans cette pénible circonstance.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve Corbineau, M. et Mme Marcel Rouillard, M. et Mme Ferdinand Ciran, M. et Mme Georges Rouillard, M. Henri Ciran, les familles Doumeret et Martin remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean CORBINEAU,

ainsi que celles qui leur ont adressé des témoignages de sympathie, et les informent qu'un service funèbre sera dit le **vendredi 31 courant**, dans l'église d'Eysines, à dix heures, pour le repos de son âme.

ANNIVERSAIRE Mme veuve Raoul Botreau-Bonneterre et ses enfants informent leurs amis et connaissances que toutes les messes qui seront dites le **jeudi 30 octobre**, en l'église Sainte-Eulalie, seront offertes pour le repos de l'âme de

M. Paul BOTREAU-ROUSSEL-BONNETERRE,

La famille assistera à celle de neuf heures.

ANNIVERSAIRE Une messe sera dite en l'église Notre-Dame le **vendredi 31 octobre**, à dix heures, pour le repos de l'âme de

M. François ARCENS.

AVIS DE DÉCÈS ET LEVÉE DE CORPS

M. Pierre Perodeau, M. et Mme Bruit et leurs enfants, M. Maurice Perodeau, les familles Bodiniet, Correty, Perodeau, Turon, Brut et Bonnaudin prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister à la levée de corps de

Mme E. PERODEAU, née CHAILLOT,

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et cousine, qui aura lieu le **jeudi 30 octobre 1919**, à huit heures du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, 4, place Ravezies (Le Bouscat), à 7 h. 3/4.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Pompes funèbres générales (serv. du Bouscat).

Crème POUR CHAUSSURES Eclipse

BOURSES DU COMMERCE

COURS DES CHANGES

BOURSE DE PARIS. — Le 28 octobre, change sur :

Londres, 36 36; Espagne, 167 1/4; Hollande, 331 ½; Italie, 82 1/4; New-York, 867 ½; Portugal, 399; Suisse, 156; Danemark, 210 ½; Suède, 197 ½; Bruxelles, 102 1/4.

BOURSES ETRANGERES. — Change Paris : Madrid, 60 10; Barcelone, 60 10; Lisbonne, 762; Buenos-Ayres (or), 55 ½; Rio-de-Janeiro, 14 3/4; Valparaiso, 11 9/16.

BOURSE DE NEW-YORK. — Le 28 octobre, change sur Paris, 8 68 contre 8 66; sur Londrse, 4 14 contre 4 1475.

BOURSE DE RIO-DE-JANEIRO. — Le 28 octobre, change sur Londres, 14 7/8 contre 14 13/16.

N. B. — **Les cours, recettes et stocks de la veille sont indiqués entre parenthèses après ceux du jour.**

CEREALES. — Avoines. — Chicago, 28 octobre. — Au bushell en cents : sur octobre, incoté; sur décembre, 70 3/8 (71 1/4); sur mai, 73 5/8 (74 1/4).

Bordeaux, 28 octobre. — Marché du mardi : Poitou grises disponibles, 75; novembre-décembre, 75 50 à 76. — Bretagne grises, 74 50; noires, 76. — Algérie, 71, prix aux 100 kilos nus gare ou quai Bordeaux.

Blés. — Buenos-Ayres, 27 octobre (aux 100 kilos en dollars et centavos). — Novembre, 14.05 (13.85); février, 14.20 (14.05).

Rosario, 27 octobre. — Octobre-décembre, 13.15 (13.30).

Bordeaux, 28 octobre. — Marché du mardi : A la taxe.

Maïs. — Chicago, 28 octobre (au bushell en dollars et cents). — Octobre, 136 ½ (138); décembre, 126 (127 3/8); mai, 122 7/8 (123 3/4).

Buenos-Ayres, 27 octobre (aux 100 kilos en dollars et centavos). — Novembre, 7.45 (7.45); décembre, 7.55 (7.55).

Rosario, 27 octobre. — Décembre, 7.15 (7.30).

Bordeaux, 28 octobre (marché du mardi). — Roux Plata : disponible, 73.50; novembre, 70; décembre, 69; 4 de janvier, 69 et 68.50. — Blanc Plata : décembre, 71; le tout aux 100 kilos logés quai Bordeaux.

Orge. — Bordeaux, 28 octobre (aux 100 kilos, quai Bordeaux) 72 fr.

Sons. — Bordeaux, 28 octobre. — Gros, 57 fr.; ordinaires, 53.50 à 54; fin, 50 à 52, le tout aux 100 kilos pris départ.

RESINEUX. — Londres, 28 octobre. — Térébenthine : Calme; disponible, 125 (125 ½); octobre, 125 (125 ½); octobre-décembre, 125 (125 ½); novembre-décembre, 125 (125 ½); janvier-avril, 126 (126 3/4).

Résines. — Sans changement.

Savannah, 28 octobre. — Térébenthine : 147 (148).

Résine K. W., 18.75 à 22.25 (nominale).

New-York, 27 octobre. — Térébenthine, 160 (nominal).

Liverpool, 27 octobre. — Térébenthine : 127 (127).

Informations. — On cotait le 25 à Anvers : Térébenthine disponible : Américaine, 460; espagnole, 428. — Résine disponible : Espagnole blanche, 195; blonde, 175; brune, 142.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

CESSATION DE PAIEMENT

Par jugement du 21 octobre 1919, le Tribunal a déclaré en état de cessation de paiement, le sieur H. Lafargue, commerçant, demeurant à Bordeaux, rue Montbazon, 13.

M. Robert est nommé juge-commissaire, et M. Gangneur arbitre de commerce, syndic provisoire.

Le greffier du Tribunal, G. LAROZE.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot mixte « Aurigny », venant de Bordeaux, Dakar, etc., a touché à Santos le 24 octobre, en route pour Buenos-Ayres.

— Le paquebot « Europe », venant de Matadi et escales et de Dakar, a été signalé passé au large de Cap-Sagres le 27 octobre, en route pour Bordeaux.

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Lafayette », venant de Bordeaux et Saint-Nazaire, est arrivé au Havre le 27 octobre.

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Figuig », qui doit quitter notre port le 30 octobre dans la soirée à destination de Casablanca et Mazagan, embarquera ses passagers vendredi entre 15 et 17 heures.

ARRIVÉE DU « TCHAD »

Le paquebot mixte « Tchad », commandant Heurté, de la Compagnie des Chargeurs-Réunis, venant de la côte occidentale d'Afrique et du Sénégal, est monté à Bordeaux mercredi matin, et s'est amarré au poste 9 ter, quai des Chartrons.

Le « Tchad », parti de Matadi le 24 septembre, a fait une excellente traversée, mais a dû, par suite d'une avarie de machine, interrompre son voyage et faire une escale de dix jours à Dakar.

A bord de ce navire, nous notons 150 passagers de cabine, dont un groupe d'officiers permissionnaires.

Citons aussi MM. Kair, inspecteur de 1re classe aux colonies, retour d'une mission d'inspection à la côte d'Ivoire; Harent, agent général de la Compagnie à Dakar, appelé au même poste à Bordeaux, en remplacement de M. Ichrimps.

Rappelons que M. Harent était, au début des hostilités, commandant à bord du paquebot « Europe », sur la ligne de la côte d'Afrique.

DEPART DU COURRIER DE L'AMERIQUE DU SUD

Le paquebot « Liger », commandant Fournier, de la Compagnie Sud-Atlantique, amarré quai Carnot, qui avait embarqué ses passagers mardi, a appareillé à dix-neuf heures, à destination du Sénégal, du Brésil et de la Plata, avec escales à La Corogne, Leixoès et Lisbonne.

A bord, 146 passagers de chambre et 90 démobilisés qui se rendent à Rio-de-Janeiro et Buenos-Ayres. Egalement à bord, 900 tirailleurs sénégalais à destination de Dakar.

Au nombre des passagers marquants, citons : M. Diagne, député du Sénégal, commissaire général des effectifs coloniaux, qui se rend à Dakar.

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster vendredi 31 octobre pour les destinations suivantes :

Bizerte et Tunis, départ de Marseille le 2 novembre.

Bastia et la Corse, départ de Marseille le 2 novembre.

Montréal et le Canada, départ du paquebot « Minnesota », de Liverpool, le 3 novembre.

BOURSE DE PARIS

du 28 octobre

D'excellentes dispositions continuent à prévaloir sur le marché, dont l'activité semblait aujourd'hui plus grande, surtout dans les groupes spéculatifs. Au parquet, nos Rentes cèdent du terrain. Métallurgiques fermes; produits chimiques et phosphates soutenus; immobilières en faveur; Rio sans affaires. En banque, la De Beers est l'objet de demandes très importantes. Pétrolifères et Sud-Africaines en bonne tendance; valeurs coloniales très achalandées; Caoutchoucs offertes; valeurs russes assez actives.

MARCHE OFFICIEL

FONDS D'ETATS. — 5 %, 90 27; 4 % 1917, 71 40; 4 % 1918 libéré, 71 10; 3 ½ amortissable, 89 60; 3 %, 60 27; amortissable, 71 70; Obl. Ch. fer Etat, 384; Afrique Occid. française, 359; Tunis 1892, 320; Argentine 1909, 590; 1911, 102 25; Brésil 1909 Pernambuco, 445; 1911, 352; Chine 1895, 102 50; 1903, 478; 1908, 470; Egypte unifiée, 113 25; privilégiée, 93 50; Espagne, 142; Japon 1905, 114 50; Bons 1913, 665; Maroc 1904, 485; 1910, 487; Portugal, 72 30; Russie 1867-69, 42 20; 1880, 42 50; 1889, 41 55; consolid., 1re et 2e sér., 44 25; 1901, 40 50; 1891 or et 1894, 38 90; 1894 (17 fr. 50 de r.), 38 10; 1896, 36; 1906, 58 20; 1909, 48; 1914, 50 50; Dette ottomane unifiée, 70; Haïti 1896, 491.

ETABLISSEMENTS DE CREDIT (Actions). — Banque de France, 5,675; Banque de Paris, 1,360; Crédit industriel non libéré, 726; Crédit mobilier, 545; Société générale, 669; Banque de l'Union parisienne, 1,085; Banque ottomane, 618; Banque française Rio-Plata, 455; Foncier égyptien 875

CHEMINS DE FER (Actions). — Bône-Guelma, 503, Est-Algérien, 535; Est, 699; Paris-Lyon-Méditerranée, 736; Midi, 830; Orléans, 960; Andalous, 425; Saragosse, 427.

VALEURS DIVERSES (Actions). — Azote (Société Norvégienne), 692; Comp. des Métaux, 1,182; Cie Générale Transatlantique (actions ordinaires), 483; Docks de Marseille, 440; Messageries Maritimes, ordin., 619; priorité, 580; Métropolitain, 395; Nord-Sud, 133; Omnibus de Paris, 432; Suez (Canal maritime), 6,775; Société civile Suez, 4,298; Suez (parts fondateurs), 2,900; Panama, 183 50; Procédés Thomson-Houston, 985; Tramways (Cie générale des), 272; Tramways de Bordeaux, 179; Aciéries de France, 820; Aciéries de la Marine, 1,719; Chantiers et Ateliers de la Gironde, 995; Chargeurs Réunis (Cie française), 1,930; dito part, 3,450; Cie du Boléo, 875; Comp. et mat. d'usines à gaz, 790; Dynamite centrale 901; Tréfileries du Havre, 235; Forges et Chantiers de la Méditerranée, 1,006; Mines de Malfidano, 455; Nickel, 1,569; Penarroya, 1,335; Phospates de Gafsa, 1,531; Printemps privilégiées, 380; Say ordinaire, 60; Electricité de Paris, 530; Briansk privilégiées, 251; Rio Tinto ordinaire, 1,872; Sosnowice, 1,605; Naphte Russe, 485; Télégraphes du Nord, 1,100.

OBLIGATIONS FRANÇAISES (Villes). — Paris 1865, 559; 1871, 373; 1875, 497; 1876, 493; 1892, 265; 1894-96, 255; 1898, 302 75; 1899, 283; 1904, 310; 1905, 395; 2 3/4 1910, 273; 1912, 230.

CREDIT FONCIER. — Communales 1879, 442; 1880, 484; 1891, 297 50; 1892, 325; 1899, 323; 1906, 361 50; 1912, 201; 1917 libérée, 367; non libérée, 334.

Foncières 1879, 487 25; 1883, 329; 1885, 325; 1895, 340; 1903, 372; 1909, 203; 3 ½ 1913, 407; 4 ½ 1913, 451; 1917 libérée, 362; non libérée, 334.

Bons à lots 1887, 89 50; 1888, 99.

CHEMINS DE FER. — Ardennes, 329; Est 4 %, 394 50; 3 %, 337 25; nouv., 331; 2 ½, 311; Grande Ceinture de Paris, 338; Midi 3 %, 327 75; nouv., 336; Nord 4 %, 386; 3 %, 327 50; nouv., 321; 2 ½, 298; Orléans 3 %, 348 75; 1884, 336; 2 ½, 308; Ouest 3 %, 342 75; nouv., 338; 2 ½, 298; Ouest-Algérien, 323; Paris-Lyon-Méditerranée 4 %, 397 50; fusion, 312 50; nouv., 310 50; 2 ½, 296; Sud de la France, 286 25; La Réunion (Ch. de fer et Port), 310 50.

DIVERSES. — Banque hypothécaire de France (remboursable à 1,000 fr.), 527; 1881, r. à 500 fr., 335; Cie Générale des Eaux, 370; Cie centrale du Gaz, 419; Messageries Maritimes, 379; Suez 5 %, 535; 1re série, 485; 2e série, 455; 3e série, 472; Omnibus de Paris, 375.

OBLIGATIONS ETRANGERES (Chemins de fer). — Andalous, 1re série fixe, 451; 2e série fixe, 426; Asturies 1re hypoth., 485 50; 2e hypoth., 427; 3e hypoth., 425; Autrichiennes 1re hypoth., 220; Nord-Espagne 1re hypoth., 480; 2e hypoth., 430; 3e hypoth., 427 50; 4e hypoth., 423; 5e hypoth., 428; Pampelune, 453; Barcelone prior., 472; Lombardes anc., 165 50; Saragosse 1re hypoth., 402 50; 2e hypoth., 382; Riazan-Ouralsk, 205; Altaï, 200; Central Pacific, 443; New-York, New-Haven, 491; Chicago, 495 25.

DIVERSES. — Crédit foncier égyptien, 3 ½, 420; 4 %, 478.

VALEURS EN BANQUE

OBLIGATIONS. — Haïti (Bons de coup.), 49 50; Ville de Madrid 1868, 121 50.

ACTIONS. — Machines Hartmann, 497; Bruay, 2,275; Malacca ordin., 223; Maltzoff, 647; Bakou, 2,095; Boryslaw, 155; Colombia, 1,860; Lianosoff, 437; Spies Pétroléum, 40 25; De Beers ordin., 1,090; prefered, 515; Jagersfontein, 277 50; Tharsis, 170; Cape Copper, 95; Chino Copper, 371; Ray Consolidated Copper, 192; Spassky Copper, 52; Utah Copper, 697; Vieille-Montagne, 1,605; Platine, 710; Shansi, 59; Toula, 757; Balia, 417.

MINES D'OR. — Chartered, 44; East Rand, 16 50; Ferreira, 222; Goldfields, 81; Léna Goldfields, 62 50; Modderfontein B, 338; Rand Mines, 126; Robinson Gold, 21 75.

Essayez les TALONS CAOUTCHOUC ARTOIS

Les MOINS CHERS et les PLUS RESISTANTS

Agent général pour la Gironde :

E.-J. MAGNOL, 36, Crs de la Somme, BORDEAUX

Asthme GUÉRI en 1 mois *Recette gratis.* M. DEPENSIER 33, R. Martyrs, Paris

Apprenez chez vous rapidement la COMPTABILITÉ Programme gratuit en vous adressant aux Etablissements JAMET-BUFFEREAU 67, Cours Pasteur, BORDEAUX

HERNIEUX

Nous rappelons à nos lecteurs que Monsieur HITTEL, l'éminent spécialiste de Paris, recevra demain à Bordeaux, rue d'Arès, 20, les personnes atteintes de hernies, chutes de matrice et tous déplacements d'organes.

Nous ne saurions trop engager les personnes atteintes à aller le consulter, son habileté en la matière étant bien connue ainsi que sa grande bienveillance.

Les Directeurs { G. CHAPON, M. GOUNOUILHOU

Le Gérant, G. BOUCHON. — Imprimerie spéciale

A VENDRE 4 moteurs Jeffery 30/40 HP, 4 cylindres. S'adresser ATLANTA, 17, place du Palais, 17, Bordx.

CHEWING GUM « ADAMS » première marque américaine, meil. prix ½-gros. Condit. spéciales p. quantités. R. BRUN et Cie, 6, r. Pont-de-la-Mousque, 6, Bdx.

A V. FIL DE FER N° 14, pour pressage fourrage. Ecr. Edging, Agence Havas, Bordx.

A V. groupe électrogène 4 HP, 120 v. Ecr. Bosom, Havas, Bx.

A V. Berliet torp. 22 HP, 1914; Panhard limous. 12 HP., 1914, éclair. p. dynamo, prête à livrer, à 7 pl. Corbière, 115, r. Arès

A VENDRE, moteur essence ou gaz, monocylindre. Et. neuf. 9-10 HP. Fonctionne actuellem^t. 6,000 fr. Blavet et Co, Dax (Ld^es).

A V. pr. Bdeaux, beau domaine de rapport et d'agrément. P. tous renseign., s'adr. 61, r. de Trégey, Bdeaux-La Bastide.

A V. TORPÉDOS 2 places, parfait état. MARTIN, 243, r. Judaïque, Bdx.

A CEDER, grand café, tr. bien situé d. préfec. M. Moreau, 34 bis, rue du Soleil, Angoulême.

FAIS. CHENE grosse lie, gros bois. G. MIQUEAU, Le Taillan

HUILES et SAVONS. Représentants dem., fortes remises. A. Macby, Salon (B.-R.)

1,200 FR. DE RENTES avec 100 poules. Méthode sûre doublant la ponte. Not. c. 1 timb. Ponderie Ovidor, à Marseille.

Contre la vie chère Huile olive sup., 5 lit., 33^f; Savon extra, 10 k. 27^f, f^co cont. remb. JUGY, fabr., St-Chamas (B.-d.-R.)

ROUGE VIN EXTRA BLANC 140^f VINICOLE NOUVELLE 175^f L'h^ro au 27, rue Peyronnet L'h^ro au

Carbure de calcium, 90 % f^co t^tes gares. HENAULT, Libourne, G^de

École de Chauffeurs L. CHAVIGNÉ, 243, r. Judaïque, Bx.

STOPPEUR travail soigné. livrais. en 48 h. Cantou, 12, c. G.-Clemenceau.

FIL DE FER barbelé clôtures. HENAULT, Libourne (Gir^de).

ACHAT t. vestiaires, meubles, bibelots, débarras, etc. Ec. FAUCHÉ, 17, r. Courpon, Bx.

Suis vendeur barriques, demi-barr. et quarts neufs. Ecrire RUFFY, bureau du journal.

FAISSONNATS branches pin, 1 m. 50, lie 90, 28 kil. de Bordeaux, route corross., à vendre. 40,000. Ecrire MOREAU, Scierie Sainte-Hélène (Gironde).

MAISON DE COGNAC demande correspondant anglais et allemand. — Ecrire à ARBAC, bureau du journal.

TRES PRESSE. J'achète autos double phaéton, torpédos 7 places, 20 HP maximum; petites autos 2 ou 4 places rapides, Bugatti de préférence. — Ecrire avec prix, MAURICE, n° 124, poste rest^te cours de la Marne.

SUIS ACHETEUR petite propriété, 10 hectares, av. force motrice sur cours d'eau, pour élevage, de préférence Charente ou Dordogne. Ecrire Diénis, 1, rue Castéja, Bordx.

Pour créer affaires p^r correspondance **CHEZ SOI** Ecrire G. GABRIEL, à Evreux.

DAME connaissant parfait. l'anglais, cherche leçons ou place. Ecrire de Miron, 6, rue Honoré-Tessier, à Bordeaux.

J'ACHETE TOUT MOBILIERS, etc., etc. Ec. Georgeon, 23, r. St-Sernin, B^x

La Compagnie d'Eclairage et de Chauffage par le Gaz de Périgueux demande de bons monteurs électriciens pour lignes aériennes, ainsi que des manœuvres. S'adresser au Service d'Electricité.

CARBURE 75 % kilos, f^co gare Bordx. HENAULT, Libourne.

MONTEUSES CHAUSSONS dem^dées 24, r^te de Saint-Médard. Travail assuré bien payé.

1 WAGON PLATE-FORME F^rs 11,000 5^m55×2,65×0,20, chás. blindé circ. t^s rés., occ. parf. ét., dispon. gare Bordx pendant 48 h. seulement. COMPTOIR GIRONDIN 10, r. du Pont-de-la-Mousque, B^x

ACHETE CHER VIEUX **DENTIERS même BRISÉS** BEAU, 31, rue Esprit-des-Lois, Bordx. Traite aussi par poste.

LIQUIDATION **DES STOCKS AMÉRICAINS** Spécialistes de remise à neuf de camions, tracteurs et moteurs américains. Réparations garanties. ATELIERS 165, cours de l'Yser, 165, à Bordeaux.

TONNELIERS demandés p. faire des quarts chez eux. Ecr. EDIFY, Ag. Havas, Bordeaux.

J'ACHÈTE meubles, laines, plumes ou débarras, etc. — Ecrire : E. MAZET, 75, r. J.-Carayon-Latour, 75, Bdx.

SITUATION ASSUREE en apprenant *Sténo-Dactylo Anglais* 52 INTER-OFFICE 52 all. de Tourny (1er étage) Téléphone 9-61 975 emplois procurés cette année

J'ACHETE mobiliers de toutes sortes. 92, cours d'Albret, Bx.

Machine à écrire Corona Pliante et de Voyage Disponible immédiatement 52 INTER-OFFICE 52 allées de Tourny. Téléphone : 9.61

ON DEMANDE familles vignerons. Bonnes condit. Références sérieuses exigées. S'adresser Ile Verte, par BLAYE (Gironde)

HUILES, SAVONS CAFÉS, SUCRE Adressez-vous : Robert BART, SALON (B.-du-R.)

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée). *Clinique WASSERMANN* 28, rue Vital-Carles, B^x ÉCOULEMENTS RETRECISSEMENTS Traitement en 1 séance

PENSION Professeur (I. ⓘ), prend pensionn^res quelq. j. gens suiv. cours lycée et diff. écoles. Educat. soign., vie de famille confort. LEY, 29, r. de la Prévôté

COGNAC ★★★ LA RUCHE C. LAVIGNE, représentant 33, rue Chevalier, 33, Bordeaux

BONS COUPEURS au tranchet demandés, Usine BISET, 72, rue Freycinet, 72, Talence.

10^f par jour à mutilé de guerre pour réclame cirage OUI, 6, impasse Vignolle, 6, Bordx.

12/15 HP SIZAIRE & NAUDIN Livraison rapide. Concessionnaire pour le Sud-Ouest : P. BIGNON, GARAGE SAINT-SEURIN, 41, allées Damour, BORDEAUX.

LOYERS Commission arbitrale, **INDEMNITÉ 50 %.** Prorogations, Congé, Formalités, Renseignem. **Dorcy**, 32, rue Ste-Colombe.

TUBERCULOSE Guérison, renseignements gratuits GOUCAUD, spécialiste. Marmande (Lot-et-Garonne).

SAGE-FEMME de 1re cl., Mme Annonciade, reçoit pensionnaires r. Pasteur, 5, près b^d Caudéran. Bx-Caudéran. Consult^s

DIVORCES Enquêtes en tous pays. Ag. DE VERTURY Ex-Fonctionnaire de la Sûreté et Docteur en Droit, D^r (Consultations gratuites) Bureaux : 24, r. Rohan Bdx

DENTIERS GARANTIS, depuis 6 fr. la dent, 119, RUE SAINTE-CATHERINE

606 INSTITUT SEROTHERAPIQUE BORDEAUX, 25, rue VITAL-CARLES T. l. jours, jusqu'à 6 h., et jusqu'à 7 h. lundi, jeudi et samedi *Brochures et renseignements sur demande*

AVANT D'ACHETER visitez les **MOBILIERS ÉLÉGANTS** 31-33, Cours Clemenceau, Bordeaux (ancien cours Tourny) MAISON PRINCIPALE A PARIS **RICHES OCCASIONS INTROUVABLES AILLEURS** de Mobiliers riches provenant de notre Garde-Meubles de Paris, et vendus bien au-dessous de leur valeur.

J'ACHETE TOUT : papiers, métaux, meubles, antiquités, etc. Gatineau, 11, cours d'Albret, Bx.

DEM. cuisinière act., sér. et jeune de préf., p. Melun, pr. Paris. Ec. Maran, Cambes (Gir.).

LINGERIE PARISIENNE, cours d'Alsace, 89, demande JEUNE EMPLOYE. — Références.

LE MEILLEUR LE MOINS CHER ENTREMETS PLAISANCE CRÈME RENVERSÉE DESSERT EXQUIS JOST-DAVID, Fabricant Rue Ville-en-Bois, 23, Nantes En vente dans toutes les bonnes Epiceries

UNE MARQUE CONNUE D'APERITIF AU QUINQUINA demande REPRESENTANT sérieux visitant clientèle de détail de la Gironde. Ecrire avec références VELNA, Agence Havas, Bordx.

PIQUEUSES domicile et atelier, MONTEUSES de chaussons demandées. Travail bien payé. 40, rue Rosa-Bonheur, Bordeaux.

A V. maison pr. église St-Seurin 9 pièces, jardin, 5 pièces libres dans 3 mois. Prix 25,000 fr.

A V. maison, 311, rue d'Arès, 5 pièces libres, jardin, plus magasin loué. Prix 22,000 francs.

A V. maison entrée de la rue Judaïque, av. magasin. P^x 90,000^f Lateulade, 17, all. Damour, 2 à 4^h

MONUMENTS commémoratifs et funéraires Pierres de taille Livraisons rapides Comptoir d'exploitation et de vente des marbres et granités des Pyrénées, Arudy (B.-P.).

POUDRERIE NATIONALE de Blancpignon LIQUIDATION DES STOCKS **EXPOSITION** des objets ci-après qui seront mis en vente du 1er au 15 novembre 1919 : Tables diverses, armoires, glacière, chaises, casiers, poteaux bois, huiles, etc. **ADJUDICATION** de : un lot de vieilles ferrailles, un lot de vieux moteurs. Pour ces deux derniers lots, les soumissions seront reçues jusqu'au 6 novembre, à midi, dernier délai. Pour tous renseignements, s'adresser Fonderie de Blancpignon, de 9 h. à 11 h. et de 15 h. à 17 h., sauf le samedi après-midi, dimanches et jours fériés.

Grand carillon à v., pouv^t servir à forain, usine, ou installat. extr^re. S'adr. 81, r. des Ayres.

CHAPELLERIE ON DEMANDE GARNISSEUSE J. SERRE, 33, c. de l'Intendance

PERÇEUSE sensitive d'établi dem^dée Etablis^ts S. A. V. A., 46, r. Donissan, Bdx.

PALAIS du MOBILIER 30 et 32, rue du Mirail Le plus grand rayon de meubles, Le meilleur marché, Le mieux assorti.

TEINTURERIE, 3, rue Lescure, 3, Bx Usine LATASTE Tél. 18.37 Replongeage de Tissus TEINTURE EN PIÈCE ET EN FLOTTE Travaux Pour Confrères

ON ach. petit fonds de comm^ce avec log^t au 1er, centre. Ec. DELATE, Agence Havas, Bordx.

BÉTAIL à VENDRE : 4 bœufs, trav., 23 vaches lait., enchères publiques, le 1er novembre, 2 h. Domaine Goulard, au Montet, Ste-Foy-la-Grande.

EMPLOIS vacants toutes professions, F^ce, colon., étrang. Ec. Rapid-Presse, 19, r. Cail, Paris.

FAMILLE nombreuse vignerons (3 à 4 personnes minimum), libre tout de suite, demandée pour Saint-Emilion. Excellentes conditions. Bonnes références exigées. — Ecrire M. CHAROULET, président du Comice agricole, à LIBOURNE (Gironde).

PETIT MANŒUVRE de 14 à 15 ans et margeuse demandés, impr. RAGOT, Bordx.

A solder 900 blocs cartes post. de 12 et 24, différ. villes franç., marq. L.L. Ec. A. B., bur. journ.

On demande Manœuvres hommes et femmes pour blanchisserie, lisseuses en teinturerie, matelassières hommes et femmes et jeunes filles pour apprentissage. Teinturerie générale, 131, r^te Médoc, Le Bouscat

MECHES soufrées 1re q^té 3^f le k. BRAT, 6, r. Vantrasson, Bdx.

DEMANDE p. comestible et boucherie garçon 15 à 17 ans. — S'ad. rue Sainte-Croix, 22, Bdx.

AVIS

MM. les Porteurs de connaissements par navire « SAINTE-MARTHE », venu de Fort-de-France avec un chargement de rhum, sont informés que ce navire est arrivé à Bordeaux le 26 octobre et que le déchargement a commencé le 28.

Ils sont instamment priés de retirer le bon à livrer chez M. BUSTARRET, courtier maritime, 13, place de la Bourse, à Bordeaux, et d'en prendre livraison immédiatement.

Faute de quoi, la marchandise séjournera dans le magasin cale, où elle sera transportée, et y restera aux frais et risques des réceptionnaires.

Par le présent avis, le capitaine, l'entrepreneur de déchargement, déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les vols, incendies, avaries, manquants, et toutes détériorations généralement quelconques pouvant provenir du séjour des marchandises sur quai et magasin.

TROUVE chien de chasse blanc et marron, collier sans nom. Le réclamer Gauteron, av. de la Gare, à BRUGES (Gironde).

ON DEMANDE JEUNES FILLES et DAMES TRICOTEUSES, sans connaissances spéciales. — 41, rue des Sablières, Bordeaux.

ON DEM. ménage cultivateurs, le mari sach. labourer, conduire et soigner chevaux. Ecr. M. F. Granet, Villenave-d'Ornon.

ON DEM. bonne à t^t faire. Références. 7, r. Veyssière, Bdx.

ON DEM. bons ouvriers d'automobile. Certific. d'av.-guerre. Delhomme, 57, route du Médoc.

CARTES POSTALES bonnée à 6 fr. 50 le cent; bromure, brodées, gélatines, cartes fleuries. Demandez catalogue. — Etablissements ROUCHIER, Angoulême

HOTEL DES VENTES

7, rue Voltaire, 7

VENTE AUX ENCHÈRES

par le ministère de

Me J. DUGUIT

commissaire-priseur

11, rue de la Devise, à Bordeaux.

Vendredi 31 octobre 1919, à une heure de l'après-midi, il sera vendu :

UN BON MOBILIER

consistant en : Salon st. L. XVI, salle à manger, chambre à coucher st. L. XIII, chambre à coucher en pitchpin et autres, armoire L. XVI, commode Empire, bureau de dame, meubles de fantaisie, lavabo, tableaux, sièges, garnitures de cheminée et de foyer, coffre-fort, financière, fourneau-cuisinière, glaces, tentures, phonographe avec quantité de disques, bons bibelots, livres, linge de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, etc., etc.

Au comptant, 10 %.

EXPOSITION

PERDU, parcours Bacalan-Bdx, dir. Pierroton, sac cont. linge corps marq. J. D. Avis. Mme Lafon, 25 bis, r. Grangeneuve, Bx.

PERDU portefeuille av. cert. somme, dep. r. du Hamel au quai, p. la porte de la Monnaie. Pr. rap. 27, r. Renière. Récomp.

PERDU petite montre-bracelet en argent, forme ellipsoïdale. Prière de la rapporter chez M. Mandavy, 16, r. Ségalier. Réc.

PERDU pendantif brillants, roses, rubis. Rapporter 22, rue du Réservoir. Récompense.

Perdu dimanche soir, fourrure marmotte. Rap. Mme Bastide, 26, Laf.-Monbadon, mat., b. réc.

On achèt. joli pet. mobil. d'occ. Ecr. Dodger, Ag. Havas, Bx.